

La filière forêt bois en Aquitaine six ans après la tempête KLAUS: Situation et perspectives

établi par

Christian DEMOLIS

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Bernard ROMAN-AMAT

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Avec l'appui de

Georges – Pierre MALPEL

Inspecteur général de l'agriculture

Mars 2016

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	5
LISTE CHRONOLOGIQUE DES RECOMMANDATIONS.....	6
1. INTRODUCTION : LA COMMANDE.....	8
2. LA DÉMARCHE SUIVIE	9
2.1. Personnes rencontrées.....	9
2.2. Sources utilisées.....	9
3. LA FILIÈRE BOIS D'AQUITAINE REPOSE SUR UNE ESSENCE DOMINANTE : LE PIN MARITIME	10
3.1. Une filière économique puissante et diversifiée, qui repose sur la ressource en pin maritime	10
3.2. Une filière économique ouverte sur l'extérieur et qui s'est déjà tournée vers les nouveaux usages du bois	12
3.3. Des acteurs très liés entre eux, mais pas réellement fédérés	13
3.3.1. Des groupements et associations professionnels fortement structurés.....	13
3.3.2. De fortes interdépendances techniques et économiques.....	15
3.3.3. Des échanges d'information permanents favorisés par de nombreuses instances.....	16
3.3.4. Une inter-profession qui peine à émerger.....	18
3.4. Une filière confrontée à de puissantes évolutions de fond	19
3.4.1. Modifications et réduction du marché des sciages.....	19
3.4.2. Développement du bois énergie	21
3.4.3. Forte montée en puissance d'Alliance forêt bois	22
4. L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN PIN MARITIME EST TRÈS DIFFÉRENTE À COURT ET MOYEN TERMES	22
4.1. Un fort impact des tempêtes sur la ressource en bois.....	22
4.1.1. Un fort rajeunissement causé par les deux tempêtes MARTIN (1999) et KLAUS (2009).....	22
4.1.2. Un volume sur pied réduit et comportant près de 40 % de « vieux bois ».....	26
4.1.3. Une ressource déséquilibrée en bois moyens jusqu'en 2025-2030.....	27
4.2. De fortes tensions à court terme	27
4.2.1. Un marché déjà tendu, traduit par des prix élevés depuis 2014.....	27
4.2.2. Une situation qui devrait s'aggraver avec l'épuisement en 2016 des stocks de bois constitués après KLAUS.....	29
4.2.3. Une décennie 2016 - 2025 qui s'annonce difficile.....	29
4.2.3.1. Une récolte en bois qui pourrait significativement diminuer	29
4.2.3.2. Une demande qui devrait rester soutenue, avec toutefois des différences prévisibles selon les secteurs.....	30
4.2.3.3. Au total, une inadéquation offre – demande probable, mais difficile à bien quantifier.....	31
4.3. Une forte remontée de la ressource attendue à partir de 2025.....	32
5. DES ACTEURS EN ORDRE DISPERSÉ POUR AFFRONTER CES NOUVEAUX DÉFIS	33
5.1. L'État, les collectivités territoriales et la Banque de France très à l'écoute, sont prêts à aider la filière à passer ce cap difficile.....	33
5.2. Les propriétaires sont peu mobilisés pour mieux alimenter la filière,	34

5.2.1. Les propriétaires ne craignent pas une pénurie de bois.....	34
5.2.2. Le SySSO privilégie fortement les actions pour l'amont	34
5.2.3. Des bois souvent mis en marché hors contrats.....	35
5.3. Les situations variées des industriels compliquent la définition d'une position commune	36
5.3.1. Certains industriels rencontrent des difficultés et sont inquiets à court terme.....	36
5.3.2. Une grande partie des industriels se dit plutôt confiante dans l'avenir, au-delà de 2025	36
5.3.3. Les propositions de la FIBA ont des difficultés à convaincre les autres acteurs et les pouvoirs publics.....	37
5.4. Au total, les nombreux projets ne font pas un plan global de filière pour les dix ans qui viennent,	39
5.4.1. Une situation bloquée	39
5.4.2. De nombreux projets à conduire, nécessitant des collaborations plus étroites entre les acteurs	40
5.4.3. Possibilité et intérêt d'une médiation ?	42
6. PISTES D'ACTION	42
6.1. Réduire rapidement le déficit d'offre de bois.....	42
6.1.1. Faire mobiliser le plus possible de pin maritime, dans toutes les classes de diamètres	42
6.1.1.1. Récolter les gros bois.....	43
6.1.1.2. Abaisser l'âge d'exploitabilité du pin maritime.....	43
6.1.1.3. Mettre rapidement en production les reboisements post MARTIN.....	44
6.1.2. Réduire autant que possible la consommation de pin maritime pour l'énergie, en mobilisant d'autres ressources	44
6.1.3. Réduire les exportations de pin maritime de l'Aquitaine ; augmenter les importations.....	46
6.1.4. Au bilan, la mise en œuvre d'un ensemble d'actions pourrait permettre une réduction significative et rapide du déficit de bois de pin maritime	46
6.2. Renforcer la filière et la tourner vers l'avenir.....	48
6.2.1. Conforter les acteurs promouvant l'intérêt général.....	48
6.2.1.1. L'État	48
6.2.1.2. La région et les collectivités territoriales.....	48
6.2.1.3. Créer la « section pin maritime » de France Bois Forêt et lui faire jouer son rôle de pilote des actions interprofessionnelles	48
6.2.1.4. Autres acteurs	49
6.2.2. Élaborer une vision partagée de l'avenir à long terme du massif de pin maritime ...	49
6.2.3. Faire évoluer la sylviculture.....	50
6.2.4. Accompagner les entreprises et leurs salariés pour prévenir et traiter d'éventuelles défaillances	50
6.2.5. Rationaliser l'exploitation et la mise en marché du bois et des produits en bois	51
6.2.6. Investir en prévision de l'augmentation des récoltes attendue à partir de 2025	52
CONCLUSION.....	54
ANNEXES.....	58
Annexe 2 : Lettre de mission.....	59
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées.....	63
(par ordre chronologique).....	63
Annexe 4 : Liste des principaux sigles utilisés.....	65
Annexe 5 : Liste des textes de référence.....	66
Annexe 6 : Besoins potentiels d'investissement des scieries aquitaines en matière de	67

séchage des bois (dans le cadre de la lutte contre le nématode du pin).....	67
Annexe 7 : Possibilités d'importation de bois des régions limitrophes de l'Aquitaine.....	69
Annexe 8 : Bibliographie.....	71

RÉSUMÉ

Ce rapport répond à une demande exprimée à l'été 2015 par le Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt souhaitant un travail d'expertise et de médiation en région Aquitaine dans le contexte d'une pénurie annoncée de bois de pin maritime.

La mission a trouvé une filière forêt bois sous tension face à des prix ayant augmenté de plus de 35 % au cours des deux dernières années. L'analyse de l'offre et de la demande potentielles de bois de pin maritime confirme la prévision établie par les acteurs locaux d'un déficit de l'ordre de grandeur de 1 à 1,5 million de m³ par an pendant la décennie à venir. Cette pénurie devrait toucher essentiellement les bois de petits diamètre, et s'estomper lorsque les reboisements réalisés après la tempête MARTIN (1999) entreront en pleine exploitation.

La mission a identifié un ensemble d'actions qui, conduites en parallèle, permettraient de réduire, ou même de supprimer ce déficit : accélérer la mise en production des jeunes peuplements, importer des petits bois résineux inexploités du Limousin, récolter un maximum de vieux pins maritimes landais, augmenter la proportion de bois feuillus utilisés dans les installations aquitaines de production d'énergie, diminuer les exportations de pin maritime hors région, réduire l'âge d'exploitabilité du pin maritime. Ces actions, qui font l'objet de trois recommandations (R1 à R3), mériteraient un plan d'ensemble coordonné.

Par ailleurs, la mission a constaté que les réflexions conduites après les tempêtes MARTIN et KLAUS (2009) n'ont pas encore débouché sur une vision de l'avenir du massif régional de pin maritime qui soit partagée au sein de la filière. En particulier, l'orientation vers une sylviculture à plus courte révolution ne recueille pas un vrai consensus des principaux acteurs. La mission a aussi identifié de nombreux domaines dans lesquels des projets d'intérêt collectif seraient soit indispensables (prévention du nématode du pin par exemple) soit très utiles en termes d'efficacité économique globale (exploitation, logistique). Malgré de nombreux efforts, la spécificité du pin maritime n'est toujours pas prise en compte par une interprofession. La mission pense qu'une action résolue de l'État, notamment lors de la rédaction du Programme régional de la forêt et du bois de la nouvelle région, et des professionnels, réunis au sein d'une section « pin maritime » de l'Interprofession France Bois Forêt enfin constituée, permettraient de surmonter une grande partie des difficultés conjoncturelles actuelles et d'engager la filière forêt bois d'Aquitaine vers une nouvelle phase de son développement. Ces sujets donnent lieu à sept recommandations (R4 à R10).

Mots clés : Pin maritime, Aquitaine, Tempêtes, Filière forêt bois, Interprofession.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES RECOMMANDATIONS

(lors de l'établissement de la liste des recommandations, choisir entre la liste chronologique et la liste par thématiques)

R1. Les acteurs publics régionaux (Préfecture de région, DRAAF, ADEME au premier chef) sont encouragés à renforcer la cellule biomasse, à maintenir le moratoire sur la création d'unités de génération d'électricité/chaaleur de forte puissance, et à élaborer un plan d'action visant à substituer le plus possible de feuillus au pin maritime comme combustible. La création d'un observatoire régional permettant de connaître précisément la consommation effective de bois pour l'énergie serait souhaitable.42

R2. Une batterie de mesures prises en parallèle paraît susceptible, en l'espace de quelques années, de permettre la récolte de 1 à 2 Mm3 de bois supplémentaires, et donc de réduire fortement, voire de supprimer, le déficit de bois. L'ensemble des acteurs, en particulier ceux de l'amont (CRPF, ONF, Alliance, SySSO) auraient avantage à élaborer et mettre en œuvre un plan d'action concerté visant cet objectif.44

R3. La DRAAF et CRPF devraient inciter les propriétaires à dynamiser leurs récoltes lors de l'application des documents de gestion en cours, en faisant utiliser toutes les souplesses disponibles (modifications du calendrier des coupes notamment).44

R4. La mission recommande fortement à la DRAAF et aux DDT que la nouvelle organisation des services de l'État en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes maintienne aux niveaux régional et départemental les moyens humains et les compétences nécessaires pour l'application des politiques publiques en matière forêt et bois et notamment de pin maritime.45

R5. La mission recommande aux différents acteurs de la filière bois, tant d'Aquitaine que du niveau national, de tout faire pour aboutir à la création d'une section « pin maritime » au sein de l'interprofession nationale France Bois Forêt.46

R6. Tous les acteurs de la filière, associés aux organismes de recherche et de développement (INRA et FCBA), auraient intérêt à lancer une démarche de réflexion commune et approfondie visant à définir une stratégie collective pour l'«aménagement» global du massif de pin maritime à échéance de 30 ans. L'État, notamment par la DRAAF, devrait susciter et soutenir cette démarche.

.....	46
R7. L'État et les professionnels sont invités à inscrire clairement dans le futur PRFB les objectifs :	47
1) de résorber les vieux bois,.....	47
2) de généraliser sur le massif de pin maritime une sylviculture à révolution courte (35 ans).	47
Ces objectifs devront être repris dans le SRGS d'Aquitaine et les documents de gestion durable des forêts. Les contrôles par les services départementaux de l'État (DDT, DDTM) de l'application effective de ces documents, notamment les PSG, devront être au moins maintenus, le cas échéant renforcés.	47
R8. Les pouvoirs publics (Préfecture de région, DRAAF, DIRECCTE, Banque de France) et les professionnels (FIBA notamment) doivent maintenir les dispositifs de surveillance de la santé des entreprises et les instruments financiers d'aide. Une action coordonnée serait appropriée en matière de qualification et d'appui à la mobilité professionnelle des salariés de la filière pour faire face aux restructurations qui s'imposeraient.....	48
R9. La mission recommande à la nouvelle Région Aquitaine Limousin Poitou -Charentes d'assouplir rapidement les règles qu'elle impose aux entreprises pour accéder à son aide à la restructuration financière en termes d'éligibilité aux aides au développement.	48
R10. Plusieurs techniques et technologies (réception des bois, billonnage à 4m, généralisation d'outils SIG), porteuses potentielles de gains de productivité importants pour toute la filière, devraient faire l'objet d'expérimentations en vraie grandeur dans un cadre interprofessionnel	49

1. INTRODUCTION : LA COMMANDE

Le présent rapport rend compte de la mission conduite par le CGAAER en réponse à la demande exprimée par M. le directeur de cabinet du Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en date du 20 juillet 2015 (voir annexe 1).

Le contexte est celui de la filière pin maritime d'Aquitaine à l'heure de l'épuisement des stocks de bois constitués après la tempête KLAUS (2009). La perspective d'une réduction sensible de la ressource en bois par rapport à la référence de 2008 fait monter les prix de la matière première des industriels alors que la conjoncture générale ne leur permet pas d'augmenter les prix de vente de leurs produits finis.

La lettre de mission précise quatre objectifs :

- analyser la situation et les perspectives économiques des industries du bois du massif des Landes de Gascogne ;
- analyser les propositions de la Fédération des industries du bois d'Aquitaine (FIBA) ;
- formuler des propositions à court et moyen terme pour sortir cette filière de sa crise conjoncturelle et lui redonner des perspectives ;
- réaliser un travail de médiation entre les acteurs de l'amont et de l'aval, et au sein de la FIBA.

2. LA DÉMARCHE SUIVIE

Sans originalité, elle a consisté à rencontrer les acteurs et à consulter les documents disponibles.

2.1. Personnes rencontrées

Les principaux acteurs de la filière forêt-bois aquitaine, qui sont faciles à identifier, ont été rencontrés sur place. La liste des personnes rencontrées ou consultées figure en annexe 2 :

- propriétaires et leurs organismes : syndicat, coopérative, CRPF, ONF ;
- industries de transformation du bois : scieurs, fabricants de panneaux, dérouleurs, papetiers, fabricant de palettes ;
- services publics : DRAAF, DIRECCTE ;
- Conseil régional ;
- établissements bancaires : Banque de France .

Un contact téléphonique a eu lieu avec les services forêt-bois des DRAAF de deux régions¹ limitrophes, Limousin et Midi-Pyrénées, pour apprécier les ressources en bois que ces régions pourraient exporter vers l'Aquitaine.

Les auteurs tiennent à remercier les différentes personnes qu'ils ont rencontrées ou sollicitées pour leur accueil et leur attitude coopérative.

Un point d'étape a été fait avec le cabinet du ministre de l'agriculture le 22 janvier 2016.

2.2. Sources utilisées

La mission a pu consulter une riche documentation, dont les éléments principaux figurent en annexe N°8.

¹ Sauf mention contraire, les « régions » mentionnées sont celles qui ont existé jusqu'au 31 décembre 2015. A partir du 1^{er} janvier 2016, on parle de la « nouvelle région Aquitaine ».

3. LA FILIÈRE BOIS D'AQUITAINE REPOSE SUR UNE ESSENCE DOMINANTE : LE PIN MARITIME

3.1. Une filière économique puissante et diversifiée, qui repose sur la ressource en pin maritime

La forêt des Landes de Gascogne, plus grande forêt artificielle d'Europe, couvre 988 000 ha, à cheval sur trois départements : Landes, Gironde et Lot-et-Garonne. Sur le plateau landais le taux de boisement est proche de 80 %.



Figure 1: Le massif forestier landais

92 % de la forêt landaise appartient à des propriétaires privés qui, en moyenne, détiennent 38 ha de forêt. Âgés de plus de 70 ans pour la moitié d'entre eux, ces derniers considèrent avant tout leur forêt comme un patrimoine à conserver de nombreuses années pour le transmettre ensuite à la génération suivante. Les personnes morales représentent 8 % des propriétaires, et les sociétés coopératives interviennent dans la gestion de près de 15 % des surfaces forestières.

Cette forêt est constituée essentiellement de pins maritimes (803 000ha), et de feuillus en complément (dont la proportion est passée de 8 à 15 % en 10 ans).

La filière bois en Aquitaine est donc totalement inféodée au pin maritime. Elle y est forte d'un ensemble d'atouts qui vont de la ressource produite par la forêt, en passant par une diversité des segments de transformation présents sur le territoire, et jusqu'à la présence du seul pôle de compétitivité dédié en France à l'économie de la forêt et du bois: Xylofutur.

Avec un chiffre d'affaires de près de 3 milliards €, la filière bois d'Aquitaine comporte 38 000

emplois (étude INSEE, 2013), répartis en 13 250 établissements. À ces emplois il convient d'ajouter 8 000 personnes œuvrant dans des fonctions périphériques (enseignement, recherche, commerce, transport, organismes et syndicats professionnels,...)

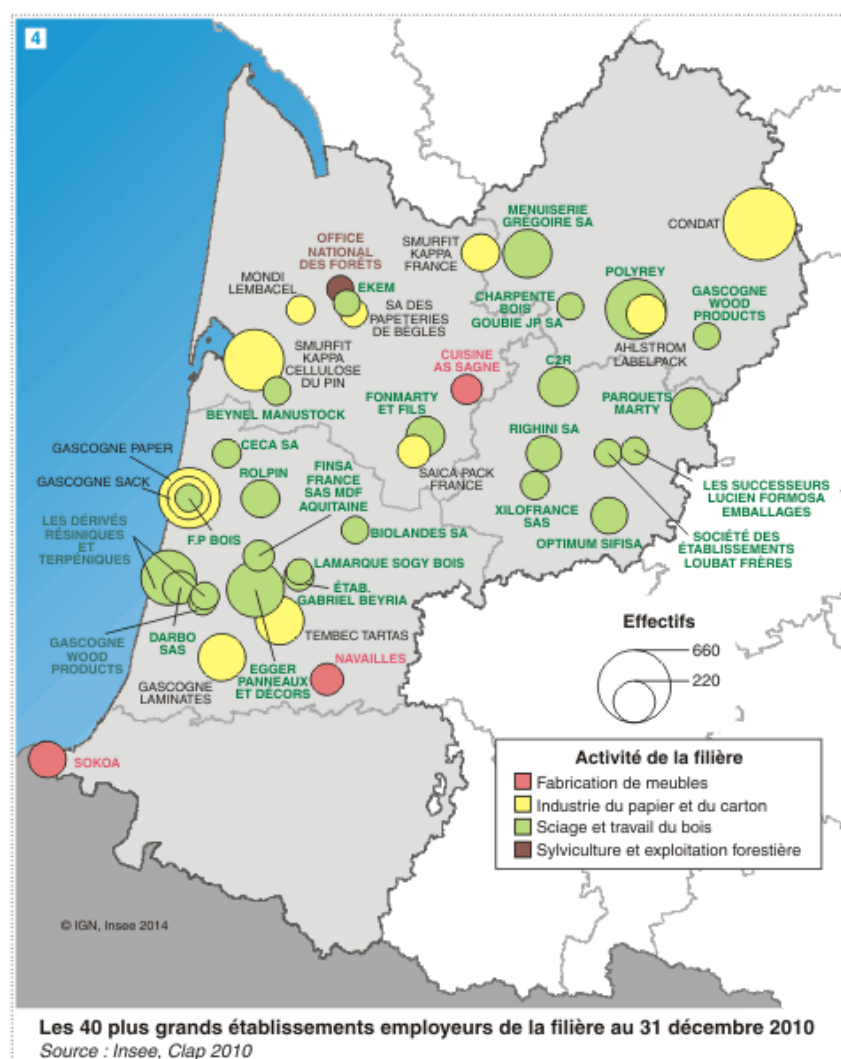


Figure 2: Principaux établissements de la filière bois en Aquitaine

La filière bois occupe donc une place essentielle dans l'industrie de la Région. Les activités industrielles de la filière bois représentent ainsi un emploi sur cinq dans le secteur industriel.

Quatre communes sur cinq accueillent au moins un établissement de la filière. En termes d'effectifs la filière bois d'aquitaine se place au 2^{ème} rang au niveau national, derrière la Région Rhône-Alpes.

3.2. Une filière économique ouverte sur l'extérieur et qui s'est déjà tournée vers les nouveaux usages du bois

Le taux d'excédent brut d'exploitation² est très variable selon les activités : sylviculture-exploitation (10,1 %), bois construction (8,7 %), papier-carton (8,4 %), sciage (6,1 %), meubles (4,8 %).

La filière bois d'Aquitaine exporte 23,4 % des produits de son activité³; cela concerne essentiellement le papier (56,8 %, soit environ 700 M€) et les sciages (23,3 %, soit environ 300 M€), principalement à destination⁴ de l'Allemagne (22,6 %), de l'Espagne (22,0 %), ou de l'Italie (11 %).

Le marché du parquet en légère hausse compense le marché en légère baisse du lambris. L'utilisation en ameublement (meubles massifs) est peu développée et la demande en sciage pour la menuiserie est faible. La production de caisses a fortement chuté et la tendance ne devrait pas s'inverser. Même la consommation de bois de déroulage (1/10^{ème} des sciages) pour la fabrication de panneaux de contreplaqué est en baisse (-20 % en 10 ans), alors que le recours à ce matériau dans les maisons bois devrait logiquement s'amplifier. Le bois construction, avec 4700 établissements générant plus de 10 000 emplois (30 % de la filière), est un secteur plutôt stable. Il devrait toutefois progresser comme partout ailleurs en France avec de nouvelles structures constructives intégrées, et des innovations techniques attendues comme l'aboutage de bois verts (Xylofutur : cf § 333 ci-dessous).

Les secteurs en croissance sont les suivants :

- le papier et les panneaux (+22 % en 10 ans), avec une situation financière plus favorable pour le papier que pour le panneau,
- les nouveaux usages : le bois énergie, et la chimie du bois.

↳ Le bois énergie a déjà radicalement changé le tissu industriel qui s'organise autour de la forêt des Landes. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a encouragé la création de grandes chaufferies. Ainsi, la consommation de bois pour l'énergie était de l'ordre de 1,6 Mm³ en 2013 (annexe 6), dont 1 million provenant de déchets industriels, et le reste de forêt de L'État. De leur côté, les papeteries ont développé ces dernières années des centrales de cogénération (produisant de l'électricité et la chaleur utile à leur processus industriel), et ont trouvé la ressource nécessaire en exploitant les souches (plus de 300 000 t/an). Voir § 6.1.2 ci-dessous.

↳ Le cas de la chimie du végétal mérite d'être développé. Une de ses branches, la chimie verte, repose sur des procédés de déconstruction de la matière ligno-cellulosique d'origine forestière et la valorisation des quatre groupes de composants qui en résultent: la cellulose, la lignine, les hémicelluloses et les extractibles. Certains produits issus du bois peuvent être utilisés pour améliorer les produits en bois : protection, propriétés mécaniques, aspect. Si on excepte les industries papetières qui valorisent la cellulose depuis longtemps, la chimie du bois est encore très émergente, tant au niveau national que mondial. Elle constitue toutefois un champ en pleine expansion, portant sur un ensemble très large de molécules valorisées par divers secteurs d'application: matériaux polymères, phytosanitaire,

² Rapport de l'excédent brut d'exploitation sur le chiffre d'affaires-année 2013-

³ INSEE-février 2014

⁴ Agreste Aquitaine ; décembre 2015

agrochimie, pharmacie, chimie, cosmétique, détergents... Conformément à sa stratégie mondiale, le groupe TEMBEC a ainsi transformé son usine de Tartas (Landes) en une véritable bio raffinerie.

Le secteur de la chimie du bois bénéficie en Aquitaine, comme pour le reste de la filière bois, de la proximité de la ressource et de la présence d'acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valorisation. Ainsi, acteurs scientifiques et technologiques mènent des travaux sur tous les aspects de la chimie du bois (bio et co-polymères, traitement du bois massif, bois déconstitué, extractibles...) :

- le LCPO (laboratoire de chimie des polymères organiques) à Pessac,
- l'IPREM (institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux),
- le FCBA (institut technologique forêt cellulose bois ameublement),
- l'UMT polygreen (l'unité mixte technologique entre l'Iterg, le CNRS, l'institut polytechnique de Bordeaux et l'université de Bordeaux),
- Rescoll (société de recherche indépendante spécialisée dans les matériaux polymères),
- Canoe (plate-forme de transfert technologique dans le domaine des composites organiques et matériaux avancés, en particulier nanostructurés).

Depuis 2012, le secteur bénéficie également des compétences mutualisées des plates-formes technologiques Xylochem et Xylomat de l'équipe Xyloforest, lauréat du programme des investissements d'avenir. Ce secteur comptait, en 2010, 28 établissements et environ 1100 salariés. Les principales entreprises concernées sont : TEMBEC, DRT (Les Dérivés résiniques et terpéniques), Biolandes, Berkem ou bien encore Ceca (Arkema). Le pôle de compétitivité Xylofutur, dédié à la filière bois, a labellisé à ce jour 49 projets sur son domaine d'action stratégique "chimie de la biomasse lignocellulosique". Avec l'association «Aquitaine Chimie Durable», il mène une action collective intitulée "Lignocell Market" dont l'objectif est de faire se rencontrer les industriels de l'amont (producteurs de matières et coproduits bois) et les industriels de l'aval, utilisateurs de molécules et composés qui peuvent en être obtenus à partir de la biomasse bois, autour de compétences de laboratoires dûment identifiés et cartographiés.

3.3. Des acteurs très liés entre eux, mais pas réellement fédérés

3.3.1. Des groupements et associations professionnels fortement structurés

Les professionnels de la région Aquitaine sont organisés en plusieurs groupes présentant chacun une assez forte cohésion interne.

✓ Les producteurs de bois

Les propriétaires forestiers privés ont formé le Syndicat des sylviculteurs du Sud Ouest (SySSO), qui regroupe environ 6000 adhérents possédant 65 % de la surface de pin maritime, principalement des départements de la Gironde et des Landes. Le SySSO a des liens très étroits avec le Centre de productivité et d'action forestière d'Aquitaine (CPFA), organisme de développement qui fédère les groupements de productivité forestière (GPF) répartis sur tout le

territoire. De son côté, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) remplit des missions de service public (plans simples de gestion) et conduit des actions de développement et vulgarisation. SySSO et CRPF ont actuellement le même président (M. Bruno LAFON) et partagent les mêmes locaux.

Issue de la fusion récente (2014) des trois coopératives Cafsa, Cofogar et Forestarn, la coopérative «Alliance Forêt bois», ci-dessous appelée «Alliance», couvre les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Limousin et Languedoc-Roussillon. Elle emploie 550 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 180 millions d'euros. Elle commercialise 3,7 Mm3 de bois (60 % pin maritime). Cette coopérative offre à ses 44 000 propriétaires adhérents du grand sud-ouest une palette complète de services, depuis la rédaction des plans de gestion, en passant par la plantation et les travaux sylvicoles, jusqu'à la commercialisation des bois. Alliance est un acteur économique de premier plan dans le massif de pin maritime, et ne cesse de se renforcer (1 000 adhérents supplémentaires en 2015).

L'Office national des forêts (ONF) met en œuvre le régime forestier dans les forêts domaniales et dans celles des collectivités. Les communes forestières propriétaires de forêts des Pyrénées atlantiques et des Landes ont formé en 2013 l'Union régionale des communes forestières (URCOFOR) qui a vocation à couvrir à terme l'ensemble de la région. Bien que les forêts publiques ne représentent que 13 % environ de la surface forestière régionale, les comptes-rendus de vente publiés par l'ONF ont longtemps constitué la principale référence de l'observatoire régional en matière de prix des bois de pin maritime (depuis 2015, les principales références sont fournies par plusieurs industriels, dont le groupe Gascogne)..

Gestionnaire de surfaces importantes de pin maritime (50 000 ha), la société forestière de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est également un acteur qui compte dans le massif landais.

✓ *Les transformateurs de bois*

. Créée en 1947, et restructurée en 2008 en un syndicat interprofessionnel unique, la Fédération des Industries du Bois d'Aquitaine (FIBA) regroupe environ 100 entreprises adhérentes, représentant 80 % de l'activité économique de la filière bois en Aquitaine et présentes sur l'ensemble du territoire Aquitain; c'est le principal représentant des industriels du bois d'Aquitaine, le seul à couvrir l'ensemble des secteurs industriels. Fortement centrée sur le pin maritime, mais intégrant également les entreprises travaillant à partir de l'ensemble des essences régionales (chêne, peuplier, châtaignier...), elle est structurée en six sections professionnelles :

- Exploitation forestière et Sciage ; une cinquantaine de scieries de moins de 10 M€ de chiffre d'affaires, une douzaine au-dessus de ce seuil ; l'actuel président de FIBA, M.Paul LESBATS, est un scieur;
- Deuxième transformation ;
- Contreplaqués : deux entreprises (NANKAI Plywood ex ROLPIN, et THEBAULT) ;

- Panneaux de Process : 4 entreprises (FINSa, EGGER, SERIPANNEAUX et ex DARBO);
- Industries de la Pâte, du Papier et de la Chimie Verte : 3 entreprises (TEMBEC – usine de Tartas, GASCOGNE – usine de Mimizan, SMURFIT – usine de Facture); le poids de ce secteur est très important, dans la FIBA comme dans le massif aquitain ;
- Bois Énergie ; ce secteur, dont la section au sein de la FIBA est récente, est en rapide croissance, notamment depuis les appels à projets de la commission de régulation de l'énergie (CRE).

. Parallèlement, l'Union des industries régionales pin maritime (UIRPM), dite «Union des industries de transformation du bois», est un syndicat patronal qui revendique 113 adhérents, notamment dans les secteurs du parquet – lambris et de la caisserie. L'UIRPM se pose clairement en opposition à la FIBA.

3.3.2. De fortes interdépendances techniques et économiques

Nombreux, concentrés sur un territoire relativement petit (100 x 150 km), valorisant une seule espèce, les acteurs de la filière forêt-bois aquitaine se côtoient en permanence. Les acheteurs des industriels et d'Alliance sont constamment à la recherche de bois. En exploitation forestière, quatre catégories d'opérateurs se font concurrence: les exploitants forestiers indépendants, certaines scieries, les sociétés d'approvisionnement des papetiers Smurfit (Comptoir du pin) et Gascogne, la coopérative Alliance. Chaque opérateur travaille traditionnellement dans une zone bien définie ; la pénurie d'offre actuelle a déstabilisé cet équilibre implicite de répartition de la ressource et créé des tensions. Le négoce des produits bois, notamment du bois d'industrie, est très actif.

Le bois de pin maritime est entièrement valorisé. Comme indiqué en annexe 6 (source: DRAAF Aquitaine, EAB 2013, G Chanut), les déchets de certaines industries constituent la matière première indispensable à d'autres transformateurs; ainsi:

- les industries du sciage et du déroulage consomment 3 Mm³ de bois ronds, et produisent 1,4 Mm³ de connexes ; ces derniers représentent environ 20 % du volume de bois utilisé par les industries du papier et du panneau;
- les déchets des papeteries et des industries du panneau, soit 0,5 Mm³, représentent à leur tour un tiers de l'approvisionnement des chaudières biomasse. Des liqueurs noires du papetier Smurfit, l'entreprise Dérivés résiniques et terpéniques (DRT) extrait une large gamme de produits, notamment pour l'hygiène et la cosmétique ;
- la chaufferie de Smurfit à Facture brûle des souches de pin maritime, afin de peser le moins possible sur le marché des connexes.

Cependant, l'utilisation «en cascade» du bois, pourtant recommandée, n'est pas toujours la règle, et différents secteurs industriels peuvent se porter acquéreurs des mêmes qualités de bois. Ainsi, en cette période de tension sur la matière première, les papetiers peuvent acheter du bois

d'œuvre, qui constitue la ressource des scieries. Les chaufferies peuvent de leur côté brûler des rondins de bois d'industrie. Cette concurrence sur la matière première est pour une bonne part à l'origine de la hausse des prix constatée en 2014.

3.3.3. Des échanges d'information permanents favorisés par de nombreuses instances

Au fil du temps, les acteurs de la filière forêt-bois aquitaine ont mis en place de nombreuses instances d'échanges d'information et de concertation. La mission indique ci-dessous celles de ces instances qui lui ont paru les plus importantes:

- **PEFC Aquitaine**⁵ anime la démarche de certification de la gestion durable des forêts; cette association fait appliquer les standards nationaux dans le contexte aquitain; son premier collège regroupe les producteurs de bois, et le second les transformateurs ; par son troisième collège, PEFC constitue un pont entre le secteur forestier et le reste de la société;

- **Le Comité de liaison interprofessionnel (CLI)** regroupant SySSO, FIBA et Alliance, rejoints récemment par l'ONF, est l'interlocuteur des pouvoirs publics en matière d'axes stratégiques de développement du massif des Landes de Gascogne (voir le § 3.3.4 ci-dessous sur l'interprofession); néanmoins, en raison de divisions internes, ce comité n'est pas parvenu à mener à terme son projet de stratégie commune pour l'évolution du massif après Klaus (2014-2020);

- Après la tempête MARTIN (1999), le besoin a émergé de s'appuyer sur une structure régionale forte pour aborder l'aménagement du territoire et la gestion des risques du massif. Ainsi est né en 2005 le **Groupe d'intérêt public «Aménagement du territoire et gestion des risques (ATGeRI)»**, qui a pu s'appuyer sur les travaux de cartographie réalisés depuis quinze ans par l'association régionale de défense des forêts contre l'incendie. Les membres de ce GIP sont :

- . l'État (Ministères chargés de l'écologie, de l'agriculture, de l'intérieur),
- . le Conseil régional d'Aquitaine,
- . les services départementaux d'incendie et de secours de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées atlantiques,
- . l'association régionale de défense des forêts contre l'incendie (ARDFCI),
- . les unions des associations syndicales autorisées de défense des forêts contre l'Incendie,
- . l'Office national des forêts.

La mission du GIP ATGeRI est d'éclairer ses membres dans la décision publique en mettant à leur disposition rapidement des éléments objectifs et précis sur leur territoire. Le GIP est présidé par M. Bruno LAFON. Le SySSO n'est pas membre du GIP.

Le GIP joue un rôle très important au service de l'ensemble la filière forêt-bois régionale en donnant accès aux outils qu'il a développés sous SIG⁶: suivi de la reconstitution des peuplements dans le cadre du *plan chablis*, suivi phytosanitaire, cartographie de la desserte forestière notamment.

⁵ Remplacé en 2016 par PEFC Sud Ouest .

⁶ Système d'information géographique

- **Le Groupement d'Intérêt Scientifique « Pin maritime du futur »** est le maître d'œuvre de l'amélioration génétique du pin maritime, notamment de la création des variétés améliorées; il comporte l'INRA, le FCBA, l'ONF, le CRPF et le CPFA d'Aquitaine ; ses décisions concernent notamment les caractères à prendre en compte et le choix des types de variétés (niveaux de gains génétiques, modes de diffusion) ; les variétés produites dans le cadre du GIS sont ensuite propagées en masse en vergers-à-graines par divers opérateurs: voir note 14 page 30 ci-dessous.

- Après la tempête KLAUS (2009), les acteurs de l'amont, SySSO, coopératives, ONF, Union régionale des communes forestières et Société forestière de la CDC, rapprochés par leur besoin commun de commercialiser les bois chablis, ont créé **le «Pôle producteurs»**; au sein de ce pôle, les discussions portent sur les marchés des bois et sur les relations avec les industriels;

- La préfecture de région a constitué **une «cellule biomasse»** réunissant la DRAAF, la DREAL et l'ADEME afin de définir et de piloter la stratégie régionale en matière notamment de bois énergie en évitant les conflits d'usage;

- **le pôle de compétitivité «Xylofutur»** (ou «Produits et matériaux des forêts cultivées ») (www.xylofutur.fr), a été créé en 2005 à l'initiative de la FIBA (Fédération des Industries du Bois d'Aquitaine) et du partenariat CAP FOREST. Il entend faire émerger et soutenir des projets innovants au profit de la filière forêt-bois-papier d'Aquitaine, de l'exploitation des forêts jusqu'aux produits finis (exploitation forestière, sciage, rabotage, fabrication de contreplaqués, fabrication de pâtes et papiers...). L'ambition des membres du pôle Xylofutur est d'atteindre un niveau d'excellence international en matière de :

- produits à base de bois massif pour les secteurs de la construction, de l'amélioration de l'habitat, de la décoration et de l'emballage ;
- produits issus de fibres et de la chimie des composants ligno-cellulosiques (chimie verte), avec le développement de l'usage des molécules végétales et la diversification des applications de la cellulose du pin maritime ;
- gestion durable des forêts cultivées (c'est-à-dire des forêts gérées avec comme finalité principale le développement économique).

Xylofutur regroupe des entreprises françaises ([Gascogne Wood](#), ONF, [Gascogne Paper](#), Sifland, [Tembec...](#)), des entreprises étrangères (Egger-Rol, Finsa, Fonmarty, [Isoroy](#), Premdor, [Smurfit Kappa...](#)), des centres de compétences (CNRS, écoles d'architecture, [École Supérieure du Bois](#), INRA, IRSTEA, lycée technique Haroun Tazieff, universités de Bordeaux 1, de Pau et des Pays de l'Adour...), ainsi que des collectivités territoriales, dont la Région Aquitaine. Xylofutur a notamment labellisé deux projets importants :

- **ABOVE**, démarré en 2006, visant à mettre au point un procédé d'aboutage de bois vert de pin maritime pour produire des pièces homogènes de grande longueur; après deux premières phases maintenant terminées, ce programme se poursuit, en particulier sur le développement de produits de lamellé-collé en pin maritime et les feuillus ; le porteur du projet est la société Beynel-Manustock et les partenaires les entreprises Lamecol, Collano, scierie Lesbats, Ets Labrousse, Ets Bedout, le FCBA, l'Unité des Sciences du bois et des biopolymères (US2B), le regroupement de laboratoires de l'université de Bordeaux;

- **SYLVOGENE**, visant à accompagner les sylviculteurs dans la recherche de méthodes

de production performantes. Le porteur du projet est l'Institut technologique forêt, cellulose bois-construction et ameublement (FCBA); les partenaires sont l'IGN (Inventaire forestier national), INRA, CRPF-CPFA, Gascogne, Smurfit Kappa, Tembec, CAFSA devenue Alliance, Forelite, Vilmorin, Cabinet François Capes, Office national des forêts.

3.3.4. Une inter-profession qui peine à émerger

Le projet de créer une interprofession du pin maritime reconnue nationalement remonte à 1998. L'association «Comité interprofessionnel du pin maritime», CIPM, a été créée en 2005 par le SySSO, la FIBA, les coopératives et l'ONF dans le but de constituer une interprofession nationale spécifique au pin maritime. Cette demande s'est heurtée à des arbitrages négatifs constants des ministères successifs fondés notamment sur la comparaison juridique avec l'agriculture qui n'autorise qu'une seule interprofession par produit. Le CIPM est donc une entité particulière et n'est pas reconnu comme interprofession. Au sein du CIPM la répartition des 18 droits de vote est actuellement la suivante :

- 9 pour l'«amont»: SySSO: 3; ALLIANCE: 3; ONF: 1; URCOFOR: 1; pépiniéristes: 1;
- 9 pour l'«aval»: FIBA: 5; UIRPM: 3; Entreprises de travaux forestiers:1.

De 2005 à 2010, le SySSO a engagé des procédures contentieuses contre la nouvelle interprofession nationale France bois forêt (FBF), dont un recours en Conseil d'État, gagné en 2007.

En 2010, le comité interprofessionnel du bois d'Aquitaine (CIBA) a été dissout, en raison de dissensions apparues entre le SySSO et la FIBA après la tempête KLAUS.

En 2012, les coopératives forestières et les adhérents de la FIBA, ainsi que l'ONF et les communes forestières, ont décidé de verser la cvo⁷ dont ils sont redevables à FBF. En conséquence, une association loi de 1901, dénommée «Comité de développement forêt-bois Aquitaine (CODEFA)» a été créée pour définir, financer et mettre en œuvre des actions favorisant le développement de la filière forêt-bois-papier d'Aquitaine en liaison avec FBF. Le CODEFA rassemble les coopératives, les communes forestières, l'ONF et l'Union régionale de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment. Le CODEFA peut mobiliser les fonds interprofessionnels collectifs nationaux (la cvo de FBF, la taxe affectée versée par les industriels au CODIFAB). Le seul projet du CODEFA financé de cette manière par FBF est l'opération des «prescripteurs bois», pilotée au niveau national par France bois régions. Le «retour» de cvo est de 38 k€ par an, pour un cumul de cotisations encaissées par FBF en provenance des contributeurs aquitains de l'ordre de 400 k€. L'autofinancement de l'opération «Forêtdata» dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le GIP ATGeRI, est financé (90 k€) par des contributions supplémentaires directes des entreprises régionales.

De son côté, le SySSO a maintenu jusqu'à aujourd'hui sa consigne à ses adhérents de ne pas verser la cvo à FBF.

La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014, d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, a ouvert une porte en prévoyant la possibilité pour l'interprofession nationale «France bois forêt (FBF)» de créer en son sein des «sections». Le sujet de la création d'une section « pin maritime »

⁷ Cvo : contribution volontaire obligatoire, levée par une interprofession reconnue dont l'Etat a étendu les règles. France Bois forêt, interprofession qui se trouve dans ce cas, lève une cvo.

a été abordé dans le rapport N° 14116 (2015) du CG AAER.

Début 2016, des négociations serrées sont en cours entre le CIPM, représenté en pratique par le SySSO, et FBF en vue de la création d'une section «pin maritime».

Avis de la mission: Les acteurs de la filière forêt bois d'Aquitaine ont su mettre en place de nombreuses instances leur permettant de faire efficacement circuler l'information entre eux et d'élaborer des projets communs. Cette filière régionale s'est également dotée d'outils collectifs très performants comme le GIS « Pin maritime du futur », le GIP ATGeRI et le pôle de compétences XYLOFUTUR. Très peu de filières forêt-bois des autres régions françaises possèdent de tels atouts. Malheureusement, les conflits d'intérêt et les rivalités durables entre les différents groupes professionnels empêchent encore la constitution d'une véritable interprofession organisée.

Or, en période d'activité économique «normale», une instance permettant de définir et mettre en œuvre une stratégie régionale de filière serait indispensable. En période de crise, le besoin d'une telle instance est encore plus important.

3.4. Une filière confrontée à de puissantes évolutions de fond

3.4.1. Modifications et réduction du marché des sciages

Depuis la tempête MARTIN de 1999, le volume scié en pin maritime n'a cessé de décroître (-35 % en 15 ans : figure 3), alors que sur la période le volume récolté a été particulièrement fort, du fait des deux tempêtes de 1999 et de 2009 (figure 4).

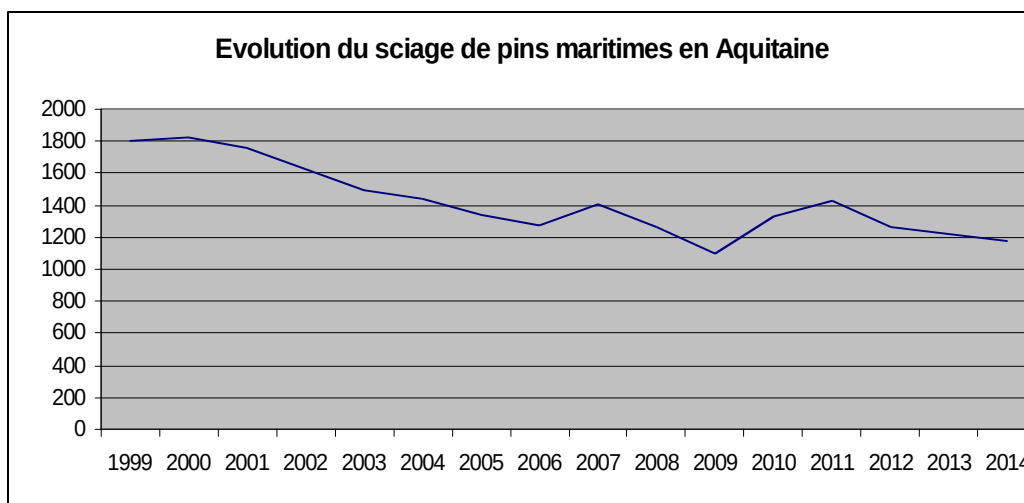


Figure 3 : Volume de sciages de pin maritime produits 1999-2014 (en milliers de m³)

La hausse constante du volume scié depuis les années 1975 jusqu'en 2000 est donc quasiment effacée, malgré une récolte qui a augmenté de plus de deux millions de mètres cubes sur la période. La capacité de sciage se situe donc aujourd'hui à peu près au même niveau que dans les années 1970, soit à environ 1,4 Mm³. Cette chute s'explique par un manque de compétitivité par rapport à la concurrence extérieure et par une baisse des marchés traditionnels (caisses, lambris, parquets,...). La charpente-menuiserie, concurrencée par les bois du nord en utilisation structurale,

et le meuble, concurrencé par les bois exotiques, n'ont pas pris le relais. L'essor de la palette qui représente dorénavant près de 60 % des sciages, n'a pas compensé la baisse des débouchés des autres produits.

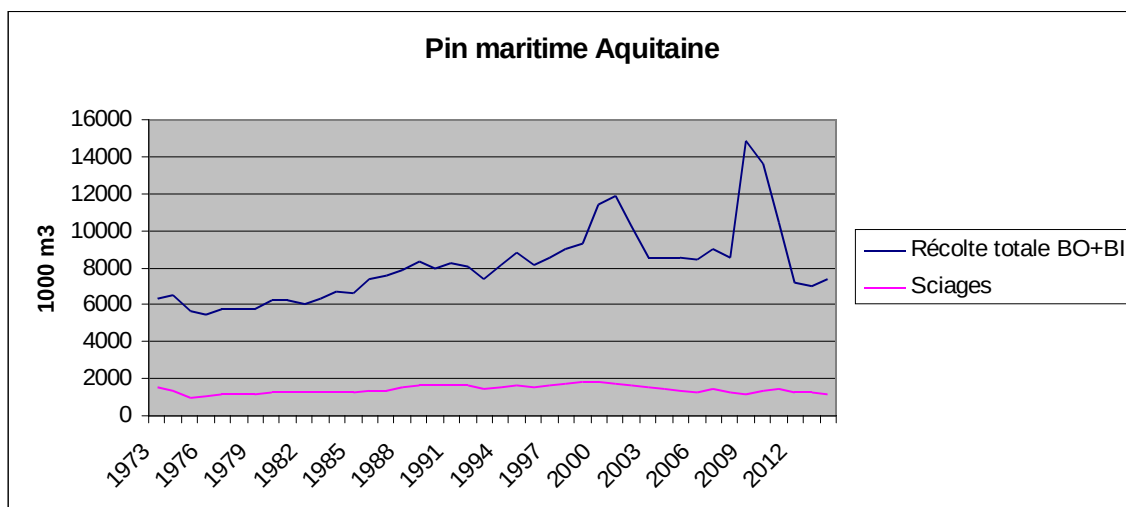


Figure 4 : Evolution de la récolte en bois d'œuvre (BO) et bois d'industrie (BI) et du volume de sciages de 1973 à 2013 - (en milliers de m³) ; source DRAAF Aquitaine, Enquête annuelle de branche.

Les scieries emploient environ le tiers des salariés de la filière, soit 11 000 personnes ; on compte 2 500 emplois par Mm³ sciés. La majorité des scieries ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 M€.

Les scieries qui ont choisi de se diversifier (vente directe de produits finis : abris, pergolas, extensions, terrasses, bardages, ...) ou/et de fabriquer des produits plus élaborés (séchés, aboutés, contrecollés, ...) s'en sortent en général mieux que celles qui ont choisi de ne pas réinvestir dans leur outil industriel (certaines préférant acquérir des forêts pour garantir leur approvisionnement).

Le choix d'investir - ou de réinvestir - pour un scieur n'est pas simple. Pour les entreprises familiales, cas assez fréquent, la présentation de garanties auprès des organismes bancaires se révèle souvent compliquée (bâtiments et machines complètement amortis; marge opérationnelle faible). Par ailleurs, les taux proposés par les fonds d'investissement pour les participations au capital sont souvent dissuasifs.

S'agissant des achats de bois, de plus en plus de vendeurs s'entourent de garanties financières: cautions bancaires pour les bois sur pied ou assurance-crédit pour les billons débardés, coûteuses pour ces entreprises et pouvant limiter leurs achats.

S'ajoute à cela le fait que papetiers et fabricants de panneaux, manquant de bois d'industrie, recherchent en compensation du bois d'œuvre traditionnellement destiné au sciage. Ce qui explique en grande partie la hausse récente sur les prix des bois.

3.4.2. Développement du bois énergie

Depuis une quinzaine d'années une nouvelle génération de chaudières industrielles à biomasse, parfois couplée à une cogénération électrique, se développe (DALKIA sur le site SMURFIT KAPPA de Facture, TEMBEC à Tartas). Parallèlement, les collectivités créent des réseaux de chaleur à partir de chaudières à bois (hôpitaux, établissements scolaires, nouveaux quartiers résidentiels). En 2015, on estime la demande en Aquitaine à 2,2 MT de bois (bois issu de forêt, connexes, déchets industriels banals, déchets verts), contre seulement 0,5 MT en 2010. L'irruption du bois énergie a donc fortement perturbé les équilibres entre acteurs qui prévalaient jusque-là.

D'après l'ADEME, les principales unités consommant du bois pour l'énergie en Aquitaine et créées en bénéficiant d'aides publiques sont actuellement les suivantes :

- chaufferies financées par le «Fonds chaleur» : 110 000 T/an, dont 87 % de bois vert;
- projet «Dynamic bois» retenu dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt 2015 de l'ADEME : 50 000 T/an de feuillus du nord Gironde ;
- projets «CRE» anciens⁸ (tranches 1 à 4): 1 000 000 T/an au total;
- projets «CRE» en cours de démarrage⁹ : 120 000 T/an.

Soit un total de l'ordre de 1 280 000 T ou 1 500 000 m³ équivalents bois rond, l'essentiel des consommations étant concentré sur les grosses unités retenues par les appels CRE.

L'étude disponibilité a retenu les données suivantes pour la demande totale en bois énergie , pour l'ensemble des installations acceptées, démarrées actuellement ou non :

Période	En Mm3 équivalents bois ronds	
	2012 – 2015	2021 - 2025
Rondins	0,31	0,59
Connexes	0,70	1,07
Souches et rémanents	0,29	0,43

En réalité, d'après la DRAAF, la consommation actuelle de rondins se rapproche déjà du niveau envisagé pour 2021-25. La consommation de connexes pour 2012-2015 correspond à la réalité ; cependant, l'augmentation prévue de consommation de connexes pour l'énergie d'ici à 2021 – 2025 à hauteur de 310 000 m³ équivalents bois ronds pourrait difficilement être satisfaite sans solliciter les connexes de scierie : les approvisionnements en matière première des secteurs du papier et des panneaux pourraient en être déstabilisés.

Dans ce contexte, l'acceptation en Aquitaine de nouveaux projets d'envergure consommant rondins ou connexes de scierie de pin maritime paraîtrait mal venue.

⁸ La chaudière de SMURFIT financée par des fonds CRE consomme 500 000 tonnes de biomasse par an dont 250 000 tonnes de souches et bois secs.

⁹ Bio Lacq démarrage fin 2015, DRT ; CONDAT pas confirmé.

Avis de la mission: Peu d'informations précises sont disponibles sur le bois utilisé comme combustible : consommation ventilée par catégories de consommateurs, répartition entre essences, répartition entre catégories (rondins, plaquettes, connexes de scierie, balayures et fines de classement, souches et rémanents), origine géographique. Le pilotage du développement du bois énergie en est rendu difficile.

3.4.3. Forte montée en puissance d'*Alliance forêt bois*

La coopérative Alliance possède un savoir-faire reconnu ce qui en fait un acteur majeur de la mobilisation de la ressource dans la région.

Sur le massif landais, elle achète l'essentiel de ses coupes sur pied à l'unité de produit (bois façonnés à la mesure), et fait donc intervenir des prestataires pour la réalisation des exploitations. Les stocks sont importants (4 mois sur pied et 2 à 3 semaines bord de route), et pèsent sur la trésorerie de la coopérative (25-30 M€)

Alliance se dit prêt à aller chercher le volume en dehors du massif (Dordogne, Charentes), dès que les industriels en ressentiront le besoin (ce qui n'est pas encore le cas actuellement).

Elle exportait beaucoup en Espagne et au Maroc, mais assure que ce ne serait plus le cas maintenant.

Depuis les tempêtes, la coopérative a acquis une réelle expérience dans le domaine du stockage des bois (2,2 MT), et reste propriétaire de quatre aires de stockage. Cette période de crise a renforcé sa position de leader dans les trois métiers qui sont au cœur de son activité: sylviculture, exploitation-commercialisation, expertise-conseil. Un millier de nouveaux adhérents ont rejoint la coopérative durant l'année 2015.

Alliance vient de rédiger un ambitieux projet stratégique d'entreprise pour la période 2014-2018.

4. L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN PIN MARITIME EST TRÈS DIFFÉRENTE À COURT ET MOYEN TERMES

4.1. Un fort impact des tempêtes sur la ressource en bois

4.1.1. Un fort rajeunissement causé par les deux tempêtes MARTIN (1999) et KLAUS (2009)

Avant la tempête KLAUS, le massif de pin maritime des Landes de Gascogne comportait déjà 170000 ha de peuplements de moins de dix ans. KLAUS, a détruit 120 000 ha de peuplements et en a endommagé 150 000, touchant au total plus de 40 % de la surface en production (figure 5).

Au passage, on remarquera que la figure 5 fait ressortir que beaucoup de coupes rases interviennent largement au-delà de 50 ans.

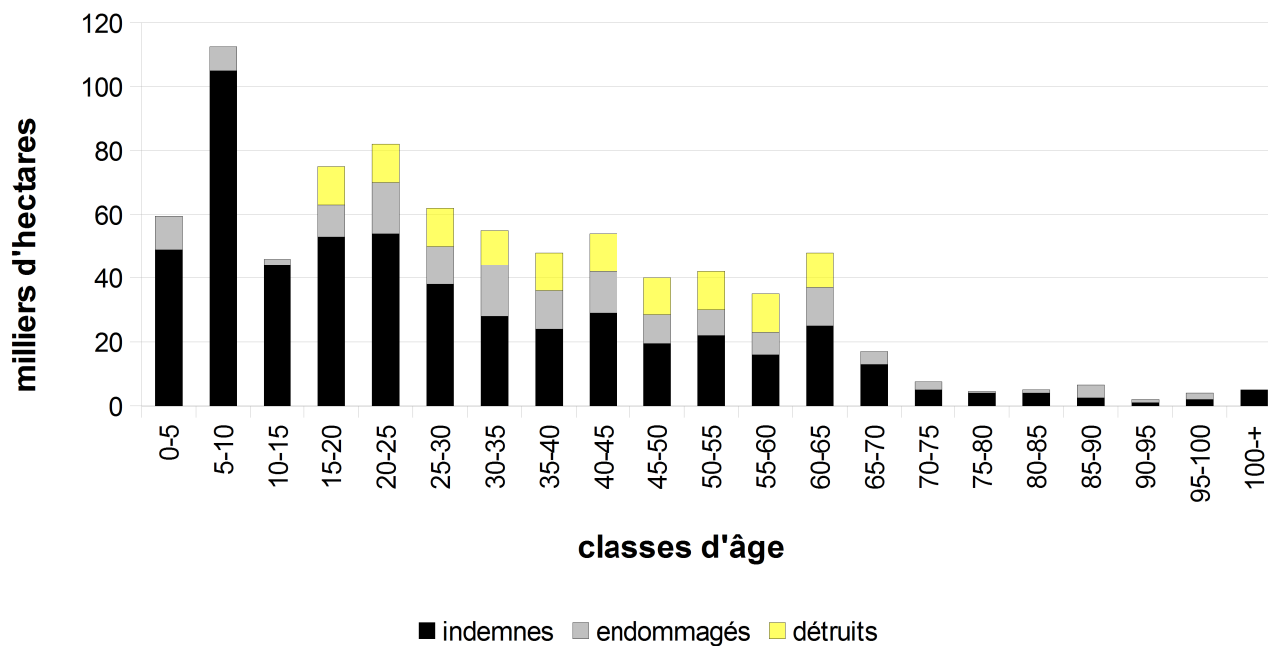


Figure 5 : Distribution de la surface de pin maritime par classe d'âge dans les Landes de Gascogne (2011) et effet de la tempête KLAUS – (source : IGN)

4.1.2. Un volume sur pied réduit et comportant près de 40 % de « vieux bois »

Le volume de pin maritime restant sur pied après KLAUS a été évalué par l'IGN (volume dit « bois fort tige ») à 90 Mm³, dont 35 dans les peuplements de plus de 50 ans, qualifiés d'« âgés », c'est-à-dire ayant dépassé l'âge normal de la coupe rase (figure 6).

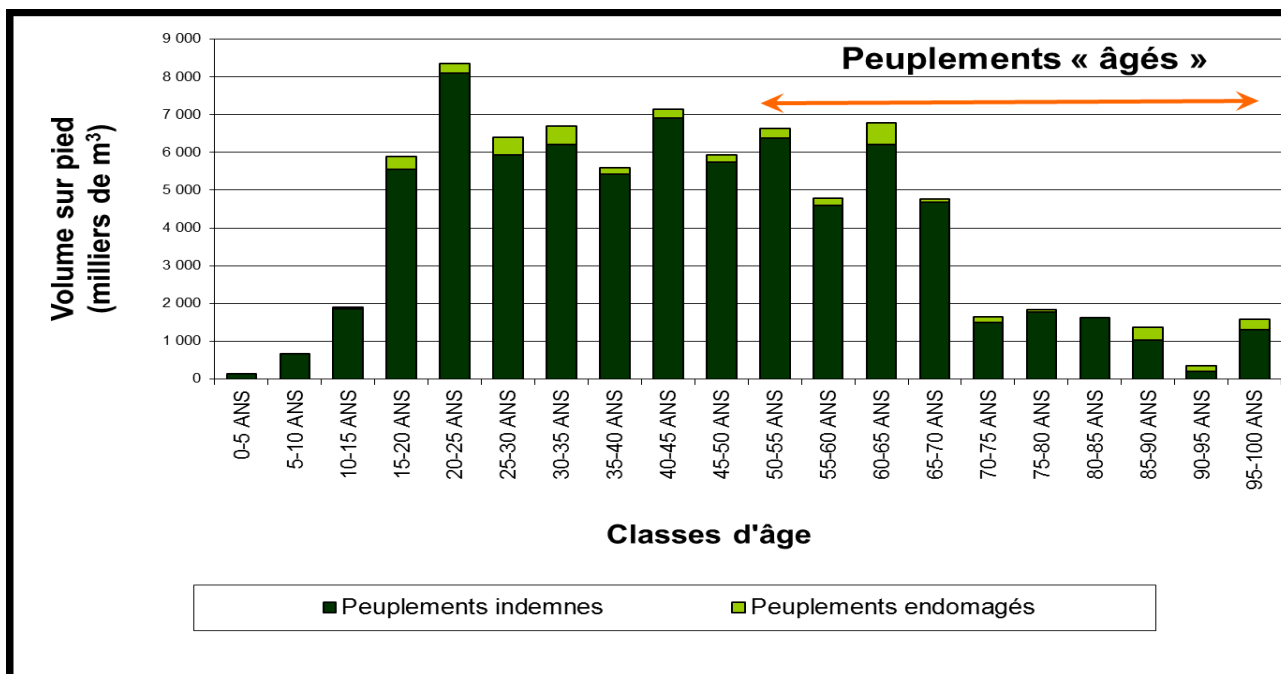


Figure 6 : Volumes de pin maritime sur pied dans les Landes de Gascogne après KLAUS (source IGN)

4.1.3. Une ressource déséquilibrée en bois moyens jusqu'en 2025-2030

Pendant la décennie à venir, la ressource disponible va donc se caractériser par rapport à la période antérieure par un moindre volume de bois moyens permettant de produire de petits sciages (circonférence de 85 cm, volume unitaire de 0,4 à 0,5 m³), et par une proportion beaucoup plus importante de gros bois.

En l'absence de nouvelle perturbation, les reboisements effectués après MARTIN devraient amener sur le marché des quantités importantes de petits bois à partir de 2018-2020, puis de bois moyens à partir de 2025-2030.

4.2. De fortes tensions à court terme

4.2.1. Un marché déjà tendu, traduit par des prix élevés depuis 2014

Le capital sur pied des peuplements de pin maritime constituant le massif des Landes de Gascogne était de 140 Mm³ avant la tempête de 1999. Il ne s'élevait qu'à 90 Mm³ en 2011.

La baisse de la récolte, autour de 6.5 Mm³ en 2013-2014 (contre plus de 8 Mm³ en 1995-1999), est pour l'instant compensée par la résorption des stocks de chablis. Toutefois des tensions se font déjà sentir sur l'accession à la ressource de bois frais.

En 2014, alors que les stocks de chablis n'étaient pas encore épuisés, la hausse de la demande en bois d'industrie, en partie due à la baisse de production des connexes, s'est déjà durement fait ressentir, et a provoqué une hausse du prix du bois de l'ordre de 30 % en un an, ce dernier dépassant ainsi le cours précédant les tempêtes. Cette hausse des cours a été plus forte (+ 45 %) sur les petits bois que sur les gros, ce qui a eu pour effet de resserrer la fourchette de prix observée jusqu'alors (figure 7).

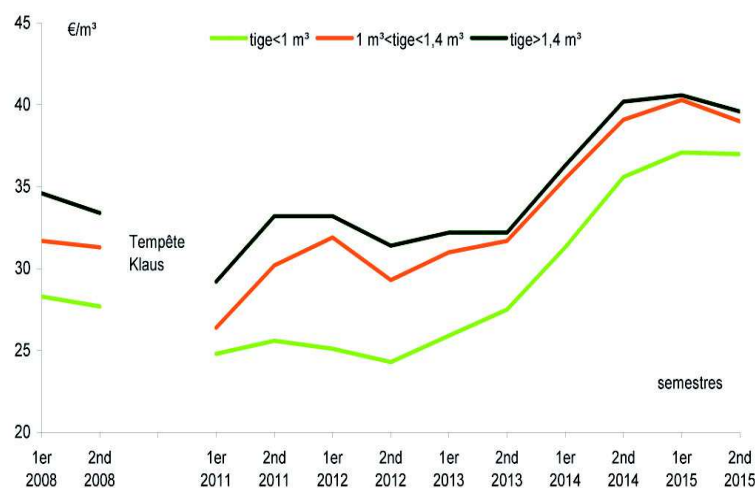


Figure 7: Evolution du prix des bois de pin maritime de 2008 à 2015 (€ par m³); (Source : DRAAF Aquitaine)

A la dernière vente de l'ONF fin 2015, les prix sur pied du bois d'œuvre étaient les suivants :

- très petits bois	:	28 - 32 € / m ³
- petits bois (0,6 m ³)	:	35 - 36 € / m ³
- bois moyens (0,7 à 1,2 m ³)	:	38 € / m ³
- gros bois	:	40 - 43 € / m ³

Contrairement à ce que craignaient les industriels, la hausse des cours semble ne pas se prolonger avec l'épuisement des stocks de chablis; elle s'est même interrompue durant le second semestre 2015, laissant place à une stabilisation pour les petits diamètres et même à une légère baisse pour les gros bois. Les prix fin 2015 sont toutefois encore très élevés par rapport à leurs niveaux d'avant KLAUS.

Les transformateurs font remarquer que le bois d'œuvre de pin maritime est actuellement plus cher que celui d'épicéa de Suède, qui se négocie à 40 € / m³. Ils considèrent que le prix de 15 € du stère sur pied du bois d'industrie « n'a aucun sens économique ». SMURFIT a constaté un « plus haut historique » dans le coût de ses approvisionnements à 120 € la tonne sèche rendue. La comparaison très grossière avec une référence aux USA (encadré ci-dessous) permet d'illustrer l'écart entre la situation économique actuelle de la filière bois aquitaine et le contexte international.

Un coup d'œil outre-atlantique

A titre de comparaison, les prix sur pied du bois de pin¹⁰ en Géorgie (USA) au dernier trimestre 2014 étaient approximativement les suivants :

- bois à papeterie : 8 – 9 € / m³
- bois de sciages (tous diamètres) : 23 € / m³

Ces « prix américains », correspondant à un contexte économique non perturbé, sont nettement plus bas que les actuels prix aquitains, et traduisent un différentiel de valeur entre le bois d'industrie et le bois de sciage de 1 à 3.

Une baisse des cours des produits de petits diamètres serait de nature à restaurer la hiérarchie des valeurs entre les catégories de bois, mais ne semble pas probable à court terme. Par ailleurs, une forte chute du prix des gros bois pourrait entraîner une diminution de leur offre qui serait dommageable à l'ensemble de la filière.

Les prix de marché actuels traduisent bien la redistribution en cours entre les divers opérateurs sur l'allocation de la ressource, encore accentuée par la difficulté conjoncturelle que rencontrent les

¹⁰ Majoritairement *pinus taeda* ; dans le sud est des Etats Unis, 70 % du bois est utilisé pour le papier, 30 % pour le sciage ; néanmoins, toutes les études économiques concluent que la production de bois de sciage est essentielle pour assurer la rentabilité de la sylviculture.

scieries¹¹. Une conséquence est déjà perceptible : si 39 % du bois d'œuvre était scié durant la période 1973 à 1992, ce taux est tombé à 28 % sur les vingt années suivantes...

Avis de la mission: Le niveau actuel des prix est très favorable aux vendeurs. Il traduit clairement une forte tension sur les bois de petits diamètres qui a des chances de perdurer plusieurs années. Une baisse maîtrisée du prix du bois d'industrie serait souhaitable, en évitant de fortes fluctuations toujours perturbatrices, mais ne semble pas en vue. Le maintien des prix des gros bois à un niveau jugé suffisamment rémunérateur par les sylviculteurs paraît indispensable pour assurer l'approvisionnement global des industries.

4.2.2. Une situation qui devrait s'aggraver avec l'épuisement en 2016 des stocks de bois constitués après KLAUS

Durant l'année 2016, les 8 Mm³ de chablis stockés seront totalement résorbés :

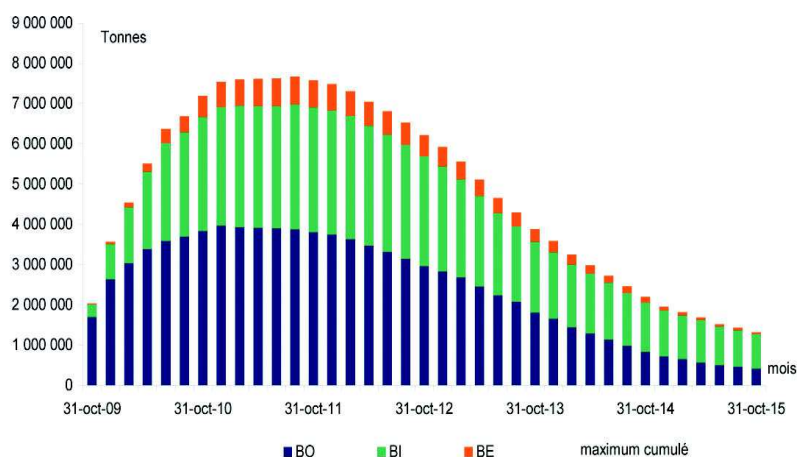


Figure 8: Evolution des stocks de bois de pin maritime d'octobre 2009 à octobre 2015 (tonnes); (Source : DRAAF Aquitaine)(Source : DRAAF Aquitaine)

L'offre va donc brutalement diminuer de près de 1,5 Mm³/an, à partir de 2017.

4.2.3. Une décennie 2016 - 2025 qui s'annonce difficile

4.2.3.1. Une récolte en bois qui pourrait significativement diminuer

Une fois les stocks de chablis épuisés, la seule ressource viendra des bois frais. Or, les deux tempêtes ont amputé de près de moitié le capital sur pied du massif ; ce qui réduira d'autant la récolte dans les prochaines années, en attendant que les 110 000 ha de reboisements post MARTIN entrent en production.

¹¹ L'augmentation du prix des bois ne s'est pas retrouvée dans le prix des produits ; par exemple, le prix des palettes n'a augmenté que de quelques pour-cents sur la même période)

l'IGN estime l'accroissement courant actuel du massif à 4,1Mm³/an (2009-2013).

En 2014, la récolte (hors bois énergie) se situait à 5,8 Mm³ et les études prospectives¹² estiment qu'en prolongeant la sylviculture actuelle (coupe rase à 40 ans pour les plantations et 45 ans pour les semis), l'offre moyenne sur la période 2016-2025 dans l'ensemble «Landes + Dordogne + Pyrénées Adour» devrait être de 4,8 Mm³/an (3,2 de bois d'œuvre, 1,6 de bois d'industrie et d'énergie).

Même si l'on estime que 40 % des peuplements actuels sont issus de variétés améliorées (ce qui a pour effet de doper la croissance), la production du massif va donc fortement diminuer durant les dix prochaines années si on pratique toujours la même sylviculture, créant une tension sur l'accession à la ressource. Il convient donc de s'interroger sur la possibilité de préconiser d'autres scénarios sylvicoles.

En complément, l'étude sur la disponibilité en bois permet de quantifier les volumes supplémentaires qui pourraient être mobilisés grâce à une récolte volontariste, par coupe rase, d'une proportion significative des vieux peuplements, qui sont considérés comme « hors sylviculture ».

4.2.3.2. Une demande qui devrait rester soutenue, avec toutefois des différences prévisibles selon les secteurs

Les années 2016-2025 vont probablement connaître une période de rééquilibrage du marché au profit des industries les plus solides sur le plan financier. La capacité de transformation du pin maritime pourrait donc globalement augmenter, mais de façon différenciée selon les secteurs.

Avec une rentabilité supérieure à celle de l'industrie du panneau, l'industrie du papier, spécialisée sur la production de papier Kraft, a toute chance de conforter sa position dominante, surtout si comme TEMBEC, elle se diversifie dans la chimie verte. Le cas de Gascogne pourrait toutefois faire exception, qui vient d'avoir besoin d'une forte recapitalisation, rendue possible sur fonds publics¹³. Dans l'industrie du panneau, deux entreprises sont particulièrement vulnérables : DARBO et SERIPANEAUX. Globalement, la demande de bois d'industrie devrait donc rester très forte.

Le maillon faible de la filière restera les scieries dont la marge opérationnelle, trop faible (de 0 à 4 % pour la moitié d'entre elles) les fragilise lors des hausses de cours du bois. Ce qui fait dire à la DIRECCTE (sept 2014) qu'une hausse de cours de 5 % mettrait en difficulté plus de la moitié des scieries, le tiers d'entre elles étant déjà directement menacées en absence de hausse. Le secteur de la scierie est de plus actuellement très tributaire du marché de la palette (~ 60 % de ses débouchés) et attend depuis des années de voir s'ouvrir de nouveaux débouchés dans la construction. Pour la plupart familiales, les scieries ne peuvent pas s'appuyer sur un grand groupe pour investir, afin d'augmenter leur production ou pour développer des activités à plus forte valeur ajoutée.

¹² Disponibilités en bois en Aquitaine de 2012 à 2025 ; FCBA-IGN-INRA-CRPF ; juillet 2013

¹³ Gascogne a bénéficié en 2014/15 d'une recapitalisation à hauteur de 100 millions €.

Au total, l'étude « Disponibilité » envisage trois scénarios suivants de demande des bois ronds (hors énergie) à l'horizon 2021-2025 :

	Pleine capacité des industries (**)	1 Mm ³ de BO en moins	1 MT de BI en moins	1 Mm ³ de BO en moins et 1 MT de BI en moins
Bois d'oeuvre Mm ³ /an	3,65	2,65	3,65	2,65
Bois d'industrie (*) M m ³ /an	3,99	4,30	2,85	3,16
Total Mm ³ /an	7,64	6,95	6,50	5,81

(*) Non comptés les connexes produits par la transformation du bois d'œuvre

(**) En 2013-2014, cette capacité n'a été utilisée qu'à 80 % (5,9 Mm³ en 2013, et 6,4 Mm³ en 2014)

Les données recueillies par la DRAAF au cours des deux dernières années indiquent que cette capacité industrielle ne serait actuellement utilisée qu'à 80 % environ : 5,9 Mm³ en 2013, et 6,4 Mm³ en 2014. La pleine capacité des industries dépasse donc de 1 à 1,5 Mm³¹ la consommation réelle actuelle.

Il faut ajouter à ces volumes la consommation de bois rond de pin maritime pour l'énergie, que l'étude chiffre à 0,6 Mm³ en 2021-25, valeur proche de celle annoncée par la DRAAF pour l'année 2013.

Soit une demande globale (hors bois d'énergie) pour 2021-2025 comprise dans une fourchette allant de 6,4 Mm³(situation actuelle) à 8,2 Mm³(pleine capacité de production).

4.2.3.3. Au total, une inadéquation offre – demande probable, mais difficile à bien quantifier

L'écart global entre la récolte possible à sylviculture identique, soit 4,8 Mm³ et le plancher de la demande attendue soit 6,4 Mm³ ressort donc à **1,6 Mm³/an**. Au maximum, cet écart pourrait atteindre **3,4 Mm³/an** ! Le niveau de ces chiffres, et l'incertitude qui les entoure, alimentent beaucoup de controverses dans le massif.

Si l'on distingue bois d'œuvre (sciage et bois à canter) d'un côté et bois d'industrie et pour l'énergie de l'autre, la comparaison de l'offre à sylviculture identique et du scénario plancher pour la demande en 2021- 2025 montre clairement que le déficit de bois concernera le bois d'industrie et le bois pour l'énergie.

	Mm ³ /an en 2021 – 2025		
	Offre	Demande (*)	Offre - demande
Bois d'œuvre	3,2	2,7	+ 0,5
Bois d'industrie et énergie	1,6	3,7	- 2,1

(*) scénario minimaliste, correspondant toutefois à la demande 2014 (hors bois énergie)

Avis de la mission : Les chiffres ci-dessus sont entachés d'une très forte marge d'incertitude à la fois du côté de l'offre (entrée en production des jeunes boisements post MARTIN, volonté ou non des propriétaires de pratiquer des coupes rases dans leurs vieux peuplements) et du côté de la demande (santé économique des secteurs de la scierie et du panneau). Néanmoins, un (quasi) consensus existe sur le fait qu'à sylviculture inchangée, **un déficit de bois de l'ordre de grandeur de 1 à 1,5 Mm³ de bois par an est probable pendant la décennie à venir. Ce déficit devrait toucher essentiellement le bois pour l'industrie et l'énergie.**

4.3. Une forte remontée de la ressource attendue à partir de 2025

Environ 170 000 ha de reboisements installés entre l'an 2000 et 2009 (figure 5) vont arriver prochainement au stade de la première éclaircie. Les nouvelles variétés de pin maritime (VF2¹⁴) utilisées en reboisement à la suite de la première tempête offrent des croissances nettement supérieures aux précédentes ; ce qui va permettre de réaliser les premières éclaircies dès 2017.

Grâce aux aides de l'État, et à la confiance des propriétaires forestiers en l'avenir, la reconstitution post KLAUS du massif (210 000 ha) est en bonne voie d'achèvement. Ces peuplements entreront en production à partir de 2025-2030 environ.

Le massif devrait donc retrouver assez rapidement un niveau de croissance comparable, puis supérieur, à celui connu avant 1999¹⁵.

Enfin, second facteur d'optimisme : une fois les peuplements âgés (et actuellement excédentaires) exploités, le massif sera constitué de peuplements plus jeunes, donc plus productifs.

Dès 2025, la production du massif landais devrait retrouver au moins son niveau d'avant tempêtes (8,5 Mm³/an), et probablement plus avec l'arrivée en production des dernières variétés améliorées (VF3, puis VF4). Dans ces conditions, l'offre pourrait même être supérieure à la capacité de production actuelle de l'aval de la filière, soit environ 8 Mm³/an (5 pour papier-panneau et 3 pour sciage-déroutage).

14 Trois séries de variétés améliorées de pin maritime ont été jusqu'à présent distribuées dans le massif aquitain, apportant des gains en productivité croissants : VF1 (1980) : + 12 %, VF2 (1995) : + 18 %, VF3 (2014) : + 25 %.

15 A moyen et long termes, les simulations réalisées actuellement à propos des conséquences du changement climatique attendu font craindre une réduction de la croissance du pin maritime et une augmentation du risque incendie. Des variétés améliorées pour le caractère résistance à la sécheresse devraient être disponibles à partir de 2025.

5. DES ACTEURS EN ORDRE DISPERSÉ POUR AFFRONTER CES NOUVEAUX DÉFIS

Ce chapitre présente la situation à la fin de l'année 2015, telle que constatée par la mission.

5.1. L'État, les collectivités territoriales et la Banque de France très à l'écoute, sont prêts à aider la filière à passer ce cap difficile

La mission a pu observer que les services de l'État en Aquitaine étaient à la fois bien informés de l'évolution de la filière, aussi bien en général qu'en ce qui concerne les situations individuelles des entreprises. La mission a aussi pu constater l'existence de relations suivies et confiantes entre la DRAAF et la DIRECCTE. La DRAAF fait fonctionner un observatoire des prix dont les données sont fournies par l'ONF et par des industriels adhérents de la FIBA¹⁶, et a noué des relations étroites avec l'ADEME pour piloter l'usage du bois énergie (cellule biomasse). Cependant, la Commission régionale de la forêt et du bois ne se réunit en moyenne qu'une fois par an. Le CRPF doit exercer ses missions d'établissement public en étant soumis à la très forte influence du SySSO qui poursuit sa stratégie propre. Sur le plan financier, les moyens d'intervention de la DRAAF au profit des entreprises de la première transformation (ADIBOIS) ont été supprimés; en revanche, les entreprises peuvent recourir au fonds national d'aide aux scieries, alimenté par le Ministère de l'Agriculture, qui peut mobiliser jusqu'à 15 M€ au total. La DRAAF dispose de moyens pour le soutien aux actions collectives, comme la gouvernance du pôle de compétitivité Xylofutur et l'animation forestière (environ 1 M€ par an). La DIRECCTE dispose aussi de moyens pour le soutien aux actions collectives à destination des industries de transformation du bois.

De son côté le Conseil régional d'Aquitaine disposait d'une palette très complète d'outils d'aide aux entreprises. Il a depuis longtemps et a maintenu jusqu'à présent le souci d'accompagner au mieux le secteur forêt bois auquel il consacrait chaque année de l'ordre de 3 M€ (innovation, investissements). Jusqu'à la fin de 2015, les départements, notamment celui des Landes, ont été également très présents ; à partir de 2016 la perte de compétence en matière économique (loi NOTRe, N°2015-991) devrait limiter fortement les possibilités d'intervention des départements.

Pour l'État comme pour le Conseil régional, la réforme des régions entrée en vigueur au premier janvier 2016 (loi NOTRe) va entraîner des modifications dans l'organisation des services. Cependant, les risques de perturbation dans le suivi de la filière pin maritime semblent réduits, les personnes qui en sont chargées restant toutes à Bordeaux.

La Banque de France réalise un suivi rapproché des entreprises, et partage ses informations avec les services de l'État et du Conseil régional. Les demandes exprimées par la FIBA de mise en place d'aides aux entreprises, trésorerie et renforcement du capital, ont été instruites par un groupe de travail associant DRAAF, DIRECCTE, Conseil régional, FIBA, Banque de France, BPI et banques implantées régionalement. Deux réunions ont eu lieu en 2015 : 22 avril et 25 novembre.

16 En contrepartie de la subvention versée par la DRAAF.

Le secteur bancaire suit également de près les conditions d'obtention de cautions et d'assurance-crédit (achat des bois).

5.2. Les propriétaires sont peu mobilisés pour mieux alimenter la filière,

5.2.1. Les propriétaires ne craignent pas une pénurie de bois

Pour le SySSO, il n'existe pas de pénurie, ni de risque de pénurie, de bois. Il fonde cet avis sur deux séries de considérations : (i) il existe une ressource abondante, constituée de vieux bois d'une part (estimation SySSO : 130 à 140 000 ha), et d'autre part de jeunes peuplements très productifs installés après MARTIN (2002-2010) ; (ii) les sylviculteurs sont très réactifs au «signal prix» : un « déstockage » significatif de vieux bois aurait ainsi été causé par la hausse des prix de 2014/15.

En conséquence, le SySSO redoute plutôt le retour dans quelques années d'une situation de production de bois excédentaire par rapport aux capacités de transformation, qui se traduirait par une baisse des prix.

Du côté du CRPF, la gamme des sylvicultures préconisées pour le pin maritime reste très ouverte et continue de comporter des scénarios visant la production de gros bois en 50 ans et plus. L'objectif est que le propriétaire dispose d'une large liberté de choix en laissant clairement entendre que ces choix sont réversibles, en fonction de la conjoncture. Les messages diffusés par le CRPF n'insistent donc pas sur la nécessité de raccourcir la révolution du pin maritime face aux risques, ni sur l'importance d'un approvisionnement régulier des industriels.

Avis de la mission : le CRPF doit être plus directif dans les conseils qu'il délivre aux propriétaires forestiers. La prise en compte du risque tempête et la montée en puissance des variétés améliorées de dernière génération nécessitent une réduction de l'âge d'exploitabilité. Les PSG en cours prévoyant, explicitement ou implicitement, des durées de révolution supérieures à 50 ans mériteraient d'être révisés. Les nouveaux PSG arrivant en tour d'agrément devraient programmer une révolution de 35-40 ans, 45 au maximum. Et il serait souhaitable que le SySSO se positionne clairement sur la même ligne.

5.2.2. Le SySSO privilégie fortement les actions pour l'amont

Lors de son assemblée générale du 18 septembre 2015, le SySSO a présenté un «plan de développement forestier 2015-2030» décliné en quatre axes :

- la protection des forêts : foncier, incendies, cervidés, sanitaire ; en matière sanitaire, le SySSO est à l'initiative (i) de la « Caisse de prévoyance et de protection des forêts du sud-ouest », dite « caisse phyto-forêt » (2012) ; cette caisse fait réaliser une observation fine, satellitaire à haute définition, du massif, aux fins de prévention et alerte grâce à la détection précoce des foyers ; le maître d'œuvre est la société Telespazio-France et (ii) du « Fonds de solidarité phyto-forêt pour la mutualisation des coûts de la lutte » (2015) afin

de mettre en place un dédommagement des propriétaires pour les frais de lutte¹⁷, avec l'espoir de pouvoir à terme couvrir également les frais de reconstitution.

- le renforcement du développement forestier: organisation, financement, amélioration de la productivité et approvisionnement de la filière; cet axe implique des relations étroites avec les entreprises d'exploitation forestière, et notamment Alliance ;
- la quantification et géolocalisation de la ressource ;
- la formation des sylviculteurs.

Remarque de la mission : Il est certes indispensable que les sylviculteurs se préoccupent de la reconstitution et de la protection de la ressource en bois du massif. Cette ressource étant destinée à être valorisée économiquement, ces propriétaires ont un intérêt stratégique au maintien d'un débouché pour le bois d'œuvre, produit le plus rémunérateur de la sylviculture. Dès lors, on ne voit pas comment ils pourraient se désintéresser de l'avenir des secteurs valorisant le bois d'œuvre, la scierie principalement, et le déroulage.

5.2.3. Des bois souvent mis en marché hors contrats

D'un point de vue théorique, le pin maritime se prêterait très bien à une commercialisation par contrats : volumes importants au sein de quelques types de produits, dans une gamme de qualités étroite, circuits courts entre la forêt et le transformateur.

De nombreuses tentatives de ventes par contrats ont été faites. Ce mode de vente ne se développe pourtant pas.

Les acheteurs sont nombreux et en forte concurrence entre eux. Certains gros acheteurs maîtrisant bien les technologies modernes de transmission de données peuvent faire varier rapidement leurs prix d'achat. Dans le «microcosme» landais, les fluctuations de cours sont très vite connues de tous les acteurs. Les vendeurs de bois ne souhaitent pas se lier longtemps à un seul acheteur. De plus, les vendeurs sont peu fidèles; avec leur coopérative, ils ne respectent pas toujours la clause d'exclusivité de leur mandat de gestion; ayant souscrit un contrat «capé», ils peuvent néanmoins offrir leur bois à un autre acheteur qui leur offre un meilleur prix. Une solution, adoptée par Alliance par exemple, consiste à conclure un contrat sur un volume et des qualités seulement, le prix étant discuté plus tard, et éventuellement à intervalles rapprochés.

En revanche, les opérateurs importants passent des contrats entre eux ; ainsi TEMBEC avec le négociant pour tous ses achats, et SMURFIT avec Alliance.

Deux exemples illustrent à quel point l'accès à la ressource reste une préoccupation majeure des industriels. Il y a quelques années, en bonne situation financière, certains scieurs choisissaient d'investir leurs bénéfices en achetant des forêts. Actuellement, certains opérateurs proposent à des propriétaires de leur louer leur forêt à long terme à un prix très attractif.

Les acteurs du massif auraient tout avantage à mettre à profit les périodes de relative stabilité des prix pour développer des contrats. Ceux-ci devraient comporter des clauses permettant une révision fréquente des prix.

¹⁷ La reconnaissance par l'État de ce fonds comme gestionnaire des mécanismes de solidarité permettrait de faire couvrir sur fonds publics 65 % des coûts de la lutte (arrêté du 31 juillet 2008).

5.3. Les situations variées des industriels compliquent la définition d'une position commune

5.3.1. Certains industriels rencontrent des difficultés et sont inquiets à court terme

Les industriels du panneau, comme ceux du papier, ont besoin d'une matière première abondante et peu coûteuse. Ils sont inquiets pour leurs deux sources principales d'approvisionnement : d'une part les connexes de scierie, dont le volume diminue parallèlement à la baisse des volumes de bois sciés, d'autre part les rondins dont les prix augmentent notamment en raison de la demande industrielle soutenue et des volumes croissants absorbés par le secteur de l'énergie (en 2015 : jusqu'à 15 € du stère sur pied !). L'augmentation des importations de bois de l'étranger (Espagne, Portugal) n'est pas jugée économiquement acceptable par ce secteur: la tonne de plaquettes importée reviendrait à 80-90 €, contre 55 € pour la tonne de plaquettes locales. Le secteur du panneau pourrait diversifier ses approvisionnements dans deux directions : (i) les bois recyclés, qui constituent déjà 30 % des approvisionnements d'EGGER ; pour cela, d'importants investissements seraient nécessaires sur les machines (conformateurs) ; (ii) les bois feuillus, qui participent déjà à l'approvisionnement (5 % chez SERIPANNEAUX, 10 % chez FINSA), mais qui commencent à être recherchés également par le secteur de l'énergie.

Pour le secteur de la scierie, bien que la concurrence directe avec les industries lourdes (papier surtout) s'exerce principalement sur les bois de petit diamètre ¹⁸, le prix du bois d'œuvre a suivi l'évolution de celui du bois d'industrie (cf figure 7). Le prix des sciages de son côté est resté stable, si bien que les marges d'exploitation des entreprises ont fortement diminué. Globalement, pour les scieries, la question des débouchés est centrale. Les ventes de sciages de pin maritime pour le parquet lambris continuent de diminuer, et aucun débouché nouveau absorbant des volumes importants ne s'est ouvert dans le secteur de la construction ; le procédé ABOVE n'a pas encore été adopté dans les usines. Actuellement, les sciages sont employés à 60 % pour la fabrication de palettes, secteur fragile, car très concurrentiel et à faibles marges. Or, le sciage et le travail du bois représentent un tiers de l'emploi salarié de la filière bois régionale.

5.3.2. Une grande partie des industriels se dit plutôt confiante dans l'avenir, au-delà de 2025

Les groupes papetiers sont globalement confiants dans la capacité à long terme du massif de pin maritime de produire du bois. Certains se disent prêts à des investissements lourds conduisant à l'augmentation de leur production, s'ils obtiennent des garanties d'approvisionnement.

Des investissements importants, témoignant d'une forte confiance en l'avenir, ont été réalisés ou sont en cours dans différents compartiments de la filière. Le dérouleur ROLPIN a été racheté en 2013 par le puissant groupe japonais NANKAI PLYWOOD. Ayant racheté en 2015 DARBO, fabricant de panneaux de particules, GRAMAX CAPITAL a annoncé vouloir injecter en deux ans 11,7 M€ pour moderniser les chaînes de production existantes et développer de nouvelles productions à forte valeur ajoutée. La scierie LESBATS vient de déposer un dossier de

¹⁸ Les Canters des scieries acceptent des rondins à partir de 25 cm de Ø.

financement d'un investissement de 7 M€, pour une nouvelle ligne de canters à petits bois. Le scieur fabricant de palettes de taille européenne PGS envisagerait de son côté un investissement de 50 M€ en 2016.

Remarques de la mission : La forte présence dans le tissu régional de plusieurs grands groupes industriels internationaux, et leur volonté d'investir pour l'avenir, constituent un atout très positif pour la filière bois aquitaine. Les investissements industriels en cours sont importants et pourraient même l'être davantage; cependant, ils sont exclusivement destinés à valoriser des bois de PETIT DIAMETRE.

5.3.3. Les propositions de la FIBA ont des difficultés à convaincre les autres acteurs et les pouvoirs publics

Au sein de la FIBA un dialogue existe en continu, malgré de très grandes divergences d'intérêt existant entre ses membres. Cependant les grandes entreprises du secteur de l'énergie ne participent pas (encore) aux débats internes de la FIBA.

De manière générale, la FIBA considère qu'il faut laisser aux entreprises le maximum de marge de manœuvre, gage d'initiative et de réactivité. Son objectif est de maintenir le potentiel industriel de la région et la diversité des valorisations du bois. La FIBA surveille la solidité des différents compartiments de la filière, avec une attention particulière aux PME/TPE.

Dans le contexte de l'après Klaus, la position de la FIBA repose sur quatre affirmations : (1) la ressource bois est durablement réduite et les prix de la matière première vont en conséquence rester élevés, (2) les pouvoirs publics doivent aider les entreprises à passer le cap difficile résultant de ces prix élevés, (3) les éventuelles aides financières doivent bénéficier équitablement à toutes les entreprises, (4) il faut s'efforcer d'approvisionner toutes les entreprises.

Sur la base du consensus interne, la FIBA a formulé une succession de propositions, à l'intention des décideurs de niveau régional et national.

Tout d'abord, en novembre 2013, la FIBA a produit un «Document cadre, plan de relance post-Klaus, FIBA 2014-2019» fondé sur la prévision d'un déséquilibre ressource / demande de 3 Mm³ par an. Ce plan comportant les quatre chapitres suivants;

- . *gouvernance de filière* (avis préalable des représentants de la filière avant tout soutien public à de nouvelles unités consommatrices de bois, association des représentants professionnels à la cellule biomasse régionale, association des professionnels à la coordination des politiques agricole, forestière, industrielle, énergétique et du logement, promotion du rôle des forêts face aux politiques territoriales d'urbanisation ou environnementales);

- . *amélioration de la valorisation des produits* (augmentation de la valeur ajoutée, amélioration de l'organisation des entreprises, communication et promotion du bois, financement des entreprises, simplification de la réglementation) ;

- . *reconstitution des surfaces forestières* (reboisement post-tempête, fonds pour le reboisement des surfaces non éligibles au plan chablis, cadre réglementaire pour l'investissement forestier et la mobilisation des bois, politique de contrats, plan de

communication de filière, monitoring des itinéraires sylvicoles, ré-échelonnement des « prêts stockage », amélioration de la logistique de l'exploitation pour améliorer l'approvisionnement) ;

. *adaptation de l'industrie à la situation des approvisionnements* (soutien à la diversification/reconversion d'unités souhaitant réduire leur consommation de pin maritime, aide aux modifications de process d'usines : produits recyclés, autres essences, développement par exemple avec des aides au transport des approvisionnements extérieurs au massif).

En juin 2015, le président de la FIBA a écrit au ministre de l'agriculture pour lui signaler l'urgence de la situation et lui demander un appui fort de l'État pour trois grands blocs de mesures :

- . outils de financement à court terme et inter-entreprises : prêts de trésorerie ;
- . renforcement des fonds propres des entreprises, grâce à la création d'un fonds d'investissement bois régional ;
- . accompagnement des opérateurs pour faciliter les approvisionnements extérieurs au massif.

En septembre 2015, la FIBA a actualisé à 1-1,5 Mm3 sa prévision du déficit bois, et a rédigé une note stratégique comportant deux axes :

. *Adaptation des approvisionnements*

- . accès aux matières premières par l'amélioration de la situation financière des entreprises : exonération temporaire des charges fiscales et sociales, système de prêts moyen terme pour les PME ;
- . mobilisation des bois : recours à des approvisionnements extérieurs : pin maritime et autres pins de régions et pays limitrophes de l'Aquitaine ;

. *Adaptation des unités industrielles*

- . aides aux investissements permettant modernisation et diversification des productions, et soutien à la consommation de produits recyclés ;
- . aides à l'activité partielle, accompagnement juridique et social des entreprises souhaitant anticiper un arrêt d'activité.

Cependant, force est de constater que les projets élaborés par la FIBA n'ont pas débouché. Pour la mission, les motifs principaux sont les suivants.

La demande d'un soutien financier à la trésorerie des entreprises s'est heurtée d'une part au refus du Conseil régional de mettre en place un instrument qui aurait été spécifique à la filière bois, sachant qu'il existe déjà un dispositif d'aide à la restructuration financière permettant de venir en aide aux entreprises en difficultés, et d'autre part à la vigilance de la Banque de France, protectrice de la solvabilité des créances des établissements financiers régionaux. Par ailleurs, certains observateurs avaient une appréciation moins pessimiste de la conjoncture économique que celle de la FIBA. La légère embellie économique du second semestre 2015 (effets du CICE, reprise de certains marchés, tassement du prix des bois) est venue rendre cette demande de soutien financier moins pressante. À la demande de la FIBA de création d'un fonds d'investissement

sectoriel bois spécifiquement aquitain, les experts de l'aide aux entreprises ont répondu qu'il existe de tels fonds au niveau national et que les fonds non sectoriels aquitains étaient mobilisables ; pour leur part, les propriétaires forestiers ont refusé d'abonder un tel fonds.

La proposition d'augmenter les importations de bois de pin maritime en provenance de la péninsule ibérique se heurte à deux difficultés majeures. D'une part, les industriels, notamment ceux du papier et de la cellulose et dans une moindre mesure ceux du panneau, ne sont pas prêts à payer les surcoûts qui seraient engendrés sur leurs approvisionnements. D'autre part, en l'absence de mesures fiables de protection contre le nématode, les pouvoirs publics et les propriétaires considèrent que ces importations représenteraient une prise de risque inacceptable.

Les autres mesures proposées par la FIBA relativement au fonctionnement de la filière se heurtent à l'absence de réelle interprofession régionale.

Avis de la mission :

- un système de soutien financier généralisé à la filière ne paraît pas souhaitable ; un accompagnement individuel des entreprises est à privilégier ;
- l'importation de bois de la péninsule ibérique ne doit pas être encouragée, compte-tenu du risque « Nématode » ; la recherche d'approvisionnements complémentaires en bois devra donc se focaliser sur les régions françaises limitrophes ;
- la FIBA aurait les moyens d'exercer une influence plus importante pour améliorer la concertation interprofessionnelle, malheureusement peu productive dans cette région.

5.4. Au total, les nombreux projets ne font pas un plan global de filière pour les dix ans qui viennent,

5.4.1. Une situation bloquée

Les acteurs de la filière forêt bois d'Aquitaine ne portent pas le même regard sur la situation actuelle et sur l'avenir. Très schématiquement, les propriétaires sont satisfaits des prix actuels, même s'ils les savent anormalement élevés, et souhaitent qu'ils se maintiennent à ce niveau aussi longtemps que possible. Les papetiers souffrent, mais ont une stratégie de long terme qui leur commande de maintenir leurs positions en anticipant le retour d'une ressource abondante de petits bois. Les scieurs et les fabricants de panneaux sont confrontés à des difficultés de court terme liées à la cherté de leurs approvisionnements, les scieurs étant de surcroît fragilisés par des débouchés en baisse et peu diversifiés.

Chaque groupe privilégiant sa propre vision, les acteurs ne se sont pas mis d'accord sur des priorités d'action communes pour la décennie à venir.

Ainsi, le « plan de relance post-Klaus 2014-2019 » élaboré en 2013 par la FIBA, et qui avait été soumis à l'avis des autres parties prenantes, n'a pas pu déboucher sur un document porté par l'ensemble de la filière, en raison notamment de l'absence de soutien de la part des propriétaires.

Malgré le passage des tempêtes MARTIN en 1999 et KLAUS en 2009, il ne semble pas exister de vision partagée de l'avenir à long terme du massif de pin maritime. Par voie de conséquence, Il n'y a pas actuellement de dynamique collective pour préparer l'avenir, que ce soit à court ou moyen

terme.

5.4.2. De nombreux projets à conduire, nécessitant des collaborations plus étroites entre les acteurs

Au cours de ses rencontres en Aquitaine, la mission a identifié plusieurs domaines dans lesquels des progrès seraient nécessaires, ou possibles, à condition de collaborations renforcées entre les acteurs.

↳ Des cartes complètes accessibles sous SIG : des outils indispensables pour tous

A court terme, le suivi de la reconstitution des peuplements après Klaus est un enjeu majeur pour tous les acteurs, qui souhaitent unanimement que le potentiel de production de bois de pin maritime soit reconstitué rapidement et en totalité. L'Observatoire de la reconstitution, qui intègre des données sur la situation phytosanitaire (Hylobe), et sur les dégâts de gibier, est géré par le GIP ATGeRI. De manière plus globale, la constitution d'une base de données géolocalisées intégrée de la desserte forestière en Aquitaine, pouvant être utilisée à la fois pour la DFCi et l'exploitation des bois, et la diffusion des outils d'accès à cette base, est un objectif largement partagé. La prévention du risque Nématode (cf ci-dessous), qu'il faut organiser à l'échelle du massif aquitain tout entier, nécessitera également le recours à des bases de données et cartographies sous SIG. Le GIP ATGeRI, qui travaille depuis longtemps sur la desserte DFCi et met en œuvre le projet «Forêtdata» au bénéfice des professionnels de l'exploitation forestière (cf § 3.3.4 ci-dessus) est un opérateur clé en la matière. Son budget est constitué de trois parties : fonctionnement général lié à la DFCi (600 k€), projet PIGMA (Plate-forme d'information géographique mutualisée d'Aquitaine : 1060 k €), et actions ponctuelles (225 k€), dont «Forêtdata». La pérennisation des compétences et des services du GIP ATGeRI est un enjeu régional majeur au-delà de son importance pour la défense des forêts contre l'incendie déjà soulignée dans le rapport *Benezit et al* sur les risques en Aquitaine (2015).

↳ Des techniques d'exploitation des bois qui pourraient être rationalisées

En matière d'exploitation des bois, la question du mode de réception en forêt du bois d'industrie mériterait d'être abordée. Actuellement, en-effet, ces bois sont mesurés au stère en forêt ; la rémunération du propriétaire se faisant sur la base de cette unité. En usine, notamment en papeterie, les bois sont réceptionnés à la tonne humide.

D'autre part, l'approvisionnement des scieries se fait actuellement en billons de 2m, ce qui ne leur permet de produire, sauf aboutage, que des sciages courts. Le billonnage en longueurs de 4m semblerait plus favorable à la valorisation du bois d'œuvre de pin maritime, notamment en réduisant les temps de manutention, donc le coût des ruptures de charges.

↳ Une mobilisation des bois feuillus pour l'énergie qu'il faudrait amplifier

Alimenter les chaufferies avec du bois de pin maritime n'est pas souhaitable, en raison des autres usages plus valorisants de ce bois. L'étude disponibilité présente un scénario théorique permettant de mobiliser en Aquitaine près de 800 000 m³ de bois d'industrie et d'énergie de feuillus de plus que la demande. Il serait donc dans l'intérêt de l'ensemble de la filière de favoriser la mobilisation maximale des feuillus d'Aquitaine pour le bois énergie: identification des gisements en Aquitaine et dans les régions limitrophes, notamment Midi-Pyrénées (cf annexe 7), organisation de la mise en marché et de la logistique.

↳ *Un observatoire des prix qui serait plus utile s'il était mieux approvisionné en données*

Les données relatives aux prix des bois proviennent désormais à la fois des industriels et des ventes publiques de l'ONF. Néanmoins, ces données sont encore partielles et contestées; ainsi, pour Alliance par exemple, le prix de vente des bois en forêt communale est un prix «brut» qu'il faudrait convertir en prix «net» en retirant les 15% de frais de garderie de l'ONF, si l'on veut le comparer au prix avancé par Alliance qui comprend le marquage des bois et l'encadrement de l'exploitation. Une mercuriale alimentée par davantage d'acteurs, de différents secteurs industriels et différentes zones géographiques contribuerait à une meilleure information sur le marché du bois¹⁹. Pour la mission, la section « pin maritime » à créer aurait vocation naturelle à assurer la maîtrise d'œuvre de cet observatoire, en cohérence avec l'observatoire économique général de la filière prévu par l'interprofession nationale FBF.

↳ *Une menace à prendre collectivement très au sérieux : le Nématode du pin*

Le Nématode du pin est présent au niveau épidémique au Portugal et en Espagne. Transporté par un insecte, et dans les bois non traités, il pourrait prochainement s'implanter en Aquitaine et y causer d'importantes pertes économiques. Par sa décision d'exécution 2012/535/UE du 26 septembre 2012, l'Union européenne a imposé une stratégie de lutte. Saisie par le Ministère de l'agriculture, l'ANSES a réuni un groupe de travail puis a publié un avis en septembre 2015 (cf encadré ci-dessous).

CONCLUSION de l'avis de l'ANSES du 24 septembre 2015

«En conclusion, le Groupe de travail considère que la seule méthode actuellement opérationnelle pour limiter l'extension des dépérissements liés aux infections par le Nématode du pin dans un peuplement contaminé, alliant efficacité et coût raisonnable, demeure la combinaison de moyens renforcés (tant techniques que financiers) pour la détection précoce du nématode (sur les insectes vecteurs ou dans les arbres) suivie par des coupes sanitaires au fur et à mesure du développement du foyer. Elle vise à l'élimination ciblée des arbres infectés L'objectif de la lutte n'est alors plus d'éradiquer la maladie, mais plutôt d'endiguer sa progression à l'échelle du peuplement. ... les mesures détaillées ici ... ciblent essentiellement la dispersion naturelle de l'agent pathogène par son vecteur, autour d'un foyer détecté. L'enrayement de l'épidémie à une large échelle géographique ne pourra être efficace que si ces mesures sont couplées à une application rigoureuse de la réglementation concernant le traitement et le transport des bois, pour éviter les introductions à grande distance.»

19 La DRAAF d'Aquitaine, qui accorde une subvention à la FIBA, lui demande désormais en contrepartie la fourniture de données pour cet observatoire.

L'Association française de protection des plantes a organisé une journée d'informations techniques et scientifiques sur le nématode du pin le 22 octobre 2015 à Bordeaux. Une journée « santé des forêts » a également abordé sujet le 17 décembre à Pierroton. L'ensemble des mesures à prendre a été discuté, depuis les propositions d'un « dispositif français » à présenter à la Commission européenne jusqu'aux opérations concrètes de traitement des bois infectés. A ce stade, bien que le plan global de prévention et lutte ne soit pas arrêté, il apparaît que de nombreuses mesures collectives devront être prises en matière de :

- surveillance : pièges à insectes au sol, détection des arbres atteints au sol et par voie de télédétection, délimitation des foyers;
- précautions dans les zones forestières entourant les foyers détectés pour l'évacuation des bois contaminés ;
- traitement et transport des bois dans l'ensemble de la région ; voir l'annexe 5 relative au séchage des bois en scierie.

5.4.3. Possibilité et intérêt d'une médiation ?

La mission n'a pas entendu de demande de médiation de la part des différents acteurs qu'elle a rencontrés. D'ailleurs, les aquitains préfèrent généralement régler leurs différends entre eux.

Le sentiment de la mission est que les principales difficultés de dialogue au sein de la filière forêt-bois aquitaine ne se situent pas à l'intérieur de la FIBA, mais plutôt entre les organismes de l'amont, notamment le SySSO, et les transformateurs. Pourtant, les instances de dialogue entre amont et aval sont nombreuses.

La mission a par ailleurs été frappée par les difficultés relationnelles entre les aquitains et leurs homologues de l'interprofession nationale FBF. Le SySSO n'est pas adhérent de la fédération des forestiers privés de France (FRANSYLVA) même si un rapprochement s'est amorcé fin 2015. Le SySSO exige qu'une proportion importante de la cvo que les sylviculteurs aquitains paieraient à FBF revienne à cette section pour financer des actions bénéficiant principalement à l'amont de la filière en Aquitaine. Du côté de la FIBA, les relations avec la Fédération nationale du bois (FNB) sont marquées par le ressentiment des aquitains face au faible retour de cvo sur leur région. Des discussions approfondies ont été engagées fin 2015 entre le CIPM et FBF. A la date de remise de ce rapport, elles n'ont pas abouti, achoppant notamment sur la question de la répartition et de la gestion de la cvo.

6. PISTES D'ACTION

6.1. Réduire rapidement le déficit d'offre de bois

6.1.1. Faire mobiliser le plus possible de pin maritime, dans toutes les classes de diamètres

Contrairement à la tempête Martin, la tempête Klaus a majoritairement impacté les peuplements en pleine croissance (âgés de 10 à 40 ans). Le massif landais est donc non seulement fortement

décapitalisé (- 50 Mm³), mais très déséquilibré dans ses classes d'âges, avec une prédominance (40 %) de gros bois ayant dépassé les 50 ans.

6.1.1.1. Récolter les gros bois

On recense actuellement 16 Mm³ disponibles dans les peuplements âgés de 50 à 60 ans, et 19 Mm³ dans les peuplements de plus de 60 ans. Ensemble ces peuplements couvrent 130 000 à 140 000 ha. Il est donc primordial de récolter rapidement ces volumes si on veut diminuer la tension sur la ressource exposée au paragraphe 4.2.3.3. Grâce aux efforts pédagogiques déjà accomplis par le CRPF et le SySSO, cette résorption a débuté. Un recensement²⁰ des coupes rases entreprises, hors zone chablis, entre 2000 et 2008, révèle ainsi que 55 % des coupes rases concernaient des peuplements âgés de plus de 50 ans et 27 % des peuplements de plus de 60 ans. Cette tendance devrait s'amplifier si les cours des gros bois se maintiennent à un niveau élevé (cf § 421 ci-dessus).

L'analyse prospective réalisée en 2013 sur la ressource disponible en Aquitaine sur la période 2012-2025²¹ a simulé l'effet d'une **décapitalisation à 70 % des peuplements au-delà de l'âge d'exploitabilité (45 ans en semis, 40 ans en plantation)** à sylviculture constante sur les autres peuplements. Pour l'ensemble «Landes + Dordogne + Pyrénées Adour», la récolte passerait de 4,8 à **5,6 Mm³/an**, soit une **ressource supplémentaire de l'ordre de 800 000 m³/an** sur la période 2016-2025. Par ailleurs, l'augmentation de récolte ainsi obtenue serait constituée à environ 80 % de bois de sciage. Rappelons que la demande minimale sur cette période a été évaluée à 6,4 Mm³/an. Même la mobilisation à 100 % des gros bois ne semble donc pas en mesure de combler en totalité le déficit attendu.

Pour mobiliser les vieux bois, il faudra persuader les propriétaires qui ont une démarche principalement patrimoniale de faire évoluer leur point de vue. Une modification de la fiscalité forestière qui serait limitée à l'Aquitaine est inenvisageable. Il conviendra donc de jouer sur la communication afin de faire comprendre aux propriétaires où se trouve réellement leur intérêt et de les pousser à agir. À cet égard, le CRPF doit porter clairement le message sur l'intérêt stratégique de cette récolte des vieux bois pour la filière et les propriétaires.

La récolte des gros bois est donc indispensable mais ne devrait pas être suffisante.

6.1.1.2. Abaisser l'âge d'exploitabilité du pin maritime

La même étude a simulé l'effet d'une **décapitalisation de 70 % des vieux bois couplée avec une réduction de l'âge d'exploitabilité** dans la même zone géographique.

En moyenne sur la période 2016-2025, l'**abaissement à 35 ans de l'âge de la coupe rase** ferait passer la récolte à **6,5 Mm³/an**, soit le niveau de la demande attendue. Il faut remarquer toutefois que la récolte comprendrait 4,6 Mm³ de bois de sciage et seulement 2,1 Mm³ de bois d'industrie et pour l'énergie. Or, la demande estimée est respectivement de 2,7 et 3,7 Mm³ comme indiqué au tableau du § 4.2.3.3 ci-dessus.

Un scénario extrême d'abaissement de l'âge de la **coupe rase à 25 ans** couplé à la décapitalisation à 70 % des vieux bois permettrait donc d'amener la récolte à **7,3 Mm³/an**. Sur ce total, le bois d'industrie et d'énergie ne représenterait encore que 2,3 Mm³.

20 Cartographie des coupes rases de pin maritime en Aquitaine par détection satellitaire ; Convention PEFC Aquitaine-IFN ; mai 2011

21 FCBA-IGN-INRA-CRPF ; juillet 2013

La réduction de l'âge d'exploitabilité couplée à la décapitalisation de la majorité des vieux bois permettrait donc quantitativement de supprimer le déficit prévisionnel de bois. Ce scénario, qui modifierait en profondeur la structure du massif et le fonctionnement de sa filière, ne pourrait se mettre en place, et donc se traduire dans les récoltes, que progressivement. Par ailleurs, qualitativement, **l'offre ainsi obtenue comporterait une proportion de petits bois insuffisante par rapport à la demande estimée**; si la structure de la demande ne changeait pas, l'adéquation offre demande ne pourrait alors être obtenue qu'au prix de l'utilisation d'une partie des bois d'œuvre récoltés comme bois d'industrie (ce qui se passe déjà actuellement).

6.1.1.3. Mettre rapidement en production les reboisements post MARTIN

L'étude mentionnée ci-dessus ne tient pas compte des jeunes boisements constitués après MARTIN, qui couvrent environ 110 000 ha. Or, ces boisements ont été créés avec des variétés améliorées (VF2) dont tous les observateurs s'accordent à dire qu'elles procurent un gain de croissance significatif. La première éclaircie dans ces peuplements pourrait ainsi être plus précoce : si elle se produit à partir de l'âge de 15 ans, des surfaces importantes vont entrer en production dès 2017-2020.

Sous sylviculture «classique», le volume prélevé à l'hectare pourrait par ailleurs être plus élevé que celui obtenu dans les plantations plus anciennes. Dans le contexte général du massif landais, les propriétaires auraient intérêt à engager une partie de leurs jeunes peuplements dans une sylviculture très intensive, afin de les amener à maturité avant les surfaces très importantes de leur classe d'âge qui vont engendrer un fort pic d'offre (à partir de 2037/2042 si la durée de révolution est de 35 ans). Cette considération devrait logiquement conduire à augmenter les volumes récoltés en première éclaircie au cours des prochaines années.

Une analyse des **volumes supplémentaires** à attendre est actuellement réalisée par FCBA. Un ordre de grandeur de **100 à 200 000 m3 par an**, dès 2017-2020, ne semble pas irréaliste.

6.1.2. Réduire autant que possible la consommation de pin maritime pour l'énergie, en mobilisant d'autres ressources

Comme indiqué au § 3.4.2, de nombreuses unités consommant du bois pour l'énergie ont été installées en Aquitaine pendant la décennie écoulée. Pour des raisons de facilité (logistique en place), ces unités consomment du pin maritime, notamment les installations financées par les programmes CRE 1 à 3 d'avant KLAUS: ARCHIMBAULT, SMURFIT, TEMBEC. Les plans d'approvisionnement pour le bois énergie font appel à une quantité croissante de connexes de scieries (100 000 T en 2010 => 375 000 T en 2015), et à 95 % en pin maritime ! Du fait du développement de l'autoconsommation pour l'énergie, la production de connexes par les scieries diminue deux fois plus vite que la baisse des sciages. **L'industrie est donc obligée de chercher environ 400 000 T de connexes hors région**. Alimenter les chaufferies avec du bois de pin maritime n'est clairement pas concevable dans le contexte actuel.

Il serait donc dans l'intérêt de l'ensemble de la filière de **favoriser la mobilisation maximale des feuillus pour le bois énergie**. En effet, les feuillus se sont fortement développés depuis la tempête sur le massif (+ 4 Mm³ en 10 ans). L'étude disponibilité conclut à une sous utilisation programmée de la ressource de bois d'industrie et énergie de feuillus en Aquitaine de 800 000 m3 par pendant la période 2016-2025. Il existe de plus une ressource de bois feuillus mobilisable en

région Midi Pyrénées (annexe 7).

En exploitant les souches²² et les rémanents sur 50 % des coupes rases (à raison de 55 T/ha), il sera possible de mobiliser **600 000 m³ supplémentaires par an**, au profit du bois énergie (sur la base de la sylviculture préconisée au paragraphe précédent.

Trois pistes d'action semblent pouvoir être empruntées dans le but de réserver le maximum de la ressource en pin maritime aux industries :

- **faire respecter un moratoire sur la création d'unités de fabrication d'énergie utilisant du pin maritime.** L'État et le Conseil régional se sont mis d'accord sur ce point : la cellule biomasse régionale veillera, au cas par cas, à ce que les fonds publics ne soient pas alloués à des projets ciblant leur approvisionnement (2016-2015) sur du pin maritime déjà utilisé par d'autres industries, et qui auraient une évaluation négative en termes d'approvisionnement, d'emploi et de performances techniques ou économiques. Ce moratoire devra être strictement maintenu tant que les approvisionnements des industries en pin maritime demeureront tendus ;
- **diminuer la proportion de pin maritime utilisée dans les centrales d'énergie, en profitant de la révision périodique des plans d'approvisionnement** (les plans de la tranche CRE 2 ont été fixés pour 5 ans, mais ceux de CRE 4 sont de 36 mois); on pourrait par ailleurs souhaiter que les plans d'approvisionnement en cours puissent être plus facilement modifiés (exemple récent d'une entreprise des Landes condamnée pour avoir substitué des déchets industriels de bois non prévus à des bois frais prévus par son plan d'approvisionnement) ;
- encourager vigoureusement en Aquitaine (et dans la partie limitrophe des régions voisines) l'utilisation **d'autres combustibles bois** : feuillus, bois recyclés, souches ; cet objectif suppose un plan d'action complet incluant identification de la ressource, développement des entreprises d'exploitation et de transport, exploitation de toutes les possibilités de substitution de ces combustibles au pin maritime.

Comme indiqué au § 3.4.2. ci-dessus, la création d'un observatoire régional (nouvelle région A L PC) des volumes de bois consommés pour l'énergie paraît hautement souhaitable pour améliorer le pilotage de cette branche de la filière. Cet observatoire pourrait être l'un des objectifs de l'interprofession en cours d'émergence dans la nouvelle région.

R1. Les acteurs publics régionaux (Préfecture de région, DRAAF, ADEME au premier chef) sont encouragés à renforcer la cellule biomasse, à maintenir le moratoire sur la création d'unités de génération d'électricité/chaleur de forte puissance, et à élaborer un plan d'action visant à substituer le plus possible de feuillus au pin maritime comme combustible. La création d'un observatoire régional permettant de connaître précisément la consommation effective de bois pour l'énergie serait souhaitable.

²² Des travaux scientifiques ont montré que l'exploitation des souches était possible dans les Landes sans dégrader la fertilité du sol .

6.1.3. Réduire les exportations de pin maritime de l'Aquitaine ; augmenter les importations

Il semble qu'il a existé au moins en 2013 et 2014 un courant significatif d'exportation de bois de pin maritime hors région. La DRAAF avance même le chiffre de 1 Mm³ par an (cf. Annexe 6). Une partie de ces exportations alimenteraient, par l'intermédiaire de nombreuses petites entreprises, la papeterie de Saint-Gaudens, dont le bassin d'approvisionnement traditionnel inclut le massif des Landes de Gascogne. Il conviendrait de rechercher en Midi-Pyrénées de nouveaux approvisionnements pour cette papeterie. Alliance a exporté des bois sur l'Espagne et le Maroc mais aurait cessé de le faire en 2015. Seules une demande de transparence, et une pression collective en faveur de l'utilisation locale semblent pouvoir être employées pour réduire ces exportations.

L'importation de bois d'Espagne semble devoir être écartée pour des raisons à la fois de coût et de risque sanitaire (cf 5.3.3 ci-dessus). En revanche, il semble exister en Limousin une ressource inexploitée de l'ordre de 300 000 m³/an de bois d'industrie résineux (cf annexe 7) qui pourrait être valorisée par l'Aquitaine. La réunion de l'Aquitaine et du Limousin au sein d'une grande région devrait faciliter une telle opération. Alliance, très présent en Limousin, semble l'opérateur le mieux à même de mobiliser cette ressource.

6.1.4. Au bilan, la mise en œuvre d'un ensemble d'actions pourrait permettre une réduction significative et rapide du déficit de bois de pin maritime

Le tableau ci-dessous récapitule les diverses actions proposées dans les paragraphes précédents, en les classant par ordre de facilité de mise en œuvre décroissante. Pour chaque mesure, une fourchette de volume supplémentaire a été estimée, avec le souci que le plancher de cette fourchette soit réaliste à court terme, c'est-à-dire accessible d'ici 2020.

Même en tenant compte de la forte incertitude pesant sur les chiffres présentés, il apparaît que la mise en œuvre simultanée de l'ensemble de ces mesures, permettrait de diminuer rapidement le déficit de bois d'1Mm³, c'est-à-dire des deux tiers. Les mêmes mesures à plein rendement effaceraient même le déficit.

Mesure	Volume annuel supplémentaire possible (X 1000 m³)	Nature	Remarque
Mettre les jeunes boisements de pin maritime en production	100 à 200	Petits bois	Estimation (données précises attendues début 2016)
Mobiliser les petits bois résineux disponibles en Limousin	200 à 300	Petits bois douglas, épicéa, ...	Rôle moteur possible d'Alliance
Mobiliser le maximum de gros bois des vieux peuplements de pin maritime en Aquitaine	400 à 800	Gros bois (avec production de connexes, et récolte des souches)	Rôle moteur des professionnels de l'amont. Court et moyen termes.
Mobiliser du bois feuillu pour le substituer au pin maritime : Aquitaine, régions limitrophes	100 à 200 (maximum potentiel: 800)	Économies sur les rondins et les connexes de pin maritime	Rôle moteur possible d'Alliance
Réduire les exportations de pin maritime hors région	100 à 200?	Rondins de pin maritime	Forte incertitude sur les volumes ; à expertiser
Réduire l'âge d'exploitabilité des peuplements de pin maritime	100 à 200 (maximum potentiel: 900)	Gros bois et bois moyens (avec production de connexes, et récolte des souches)	Rôle moteur des professionnels de l'amont. Action à poursuivre sur les moyen et long termes.
TOTAL	1 000 à 1 900		

R2. Une batterie de mesures prises en parallèle paraît susceptible, en l'espace de quelques années, de permettre la récolte de 1 à 2 Mm³ de bois supplémentaires, et donc de réduire fortement, voire de supprimer, le déficit de bois. L'ensemble des acteurs, en particulier ceux de l'amont (CRPF, ONF, Alliance, SySSO) auraient avantage à élaborer et mettre en œuvre un plan d'action concerté visant cet objectif.

R3. La DRAAF et CRPF devraient inciter les propriétaires à dynamiser leurs récoltes lors de l'application des documents de gestion en cours, en faisant utiliser toutes les souplesses disponibles (modifications du calendrier des coupes notamment).

6.2. Renforcer la filière et la tourner vers l'avenir

6.2.1. Conforter les acteurs promouvant l'intérêt général

6.2.1.1. L'État

L'État a notamment mission de porter l'intérêt général au-delà des intérêts particuliers, et d' aider à forger une stratégie commune pour le long terme. Dans la situation présente, il incombe notamment à la (nouvelle) DRAAF de s'investir pleinement dans la préparation du futur Programme régional de la forêt et du bois (PRFB). La commission régionale de la forêt et du bois prévue par le décret N° 2015-778 devra être mise en place rapidement ; elle devra comporter en son sein un ou plusieurs groupes de travail dédiés au pin maritime.

Comme indiqué ci-dessus, la tutelle de la DRAAF sur le CRPF devra tout particulièrement s'exercer en matière de fixation des objectifs sylvicoles et d'agrément et de suivi des documents de gestion durable (PSG en particulier). Au niveau départemental, le suivi de l'effectivité des engagements des propriétaires ne devra pas être délaissé au profit du suivi des défrichements.

Les services de l'État pourront aussi être très utiles en matière de coopérations à l'intérieur de la nouvelle grande région permettant de diminuer les tensions en Aquitaine : optimisation de l'emploi des ressources en bois énergie et mobilisation de petits bois résineux du Limousin notamment.

R4. La mission recommande fortement à la DRAAF et aux DDT que la nouvelle organisation des services de l'État en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes maintienne aux niveaux régional et départemental les moyens humains et les compétences nécessaires pour l'application des politiques publiques en matière forêt et bois et notamment de pin maritime.

6.2.1.2. La région et les collectivités territoriales

La région se trouve en position de chef de file pour la politique économique, à la fois de droit (loi NOTRe de 2015) et de fait. Il conviendra de veiller à ce que la reconfiguration des services de l'État et de la région après la fusion Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes permette la poursuite de la concertation étroite qui prévalait auparavant pour la filière forêt bois d'Aquitaine.

6.2.1.3. Créer la « section pin maritime » de France Bois Forêt et lui faire jouer son rôle de pilote des actions interprofessionnelles

Si malheureusement un accord n'était pas trouvé en 2016 pour créer une section « pin maritime » au sein de l'interprofession nationale France Bois Forêt, il est à craindre que cette dernière en soit très fortement déstabilisée. En-effet, preuve serait alors apportée de son incapacité à faire une juste place à l'un des groupes de professionnels les plus importants de France. Un échec serait également très préjudiciable à la filière forêt-bois aquitaine, qui, même si elle parvenait à créer une interprofession régionale, ce qui est loin d'être acquis, perdrait un moyen efficace d'agir et d'être intégrée aux niveaux national et international.

En revanche, la conclusion d'un accord avec France Bois Forêt permettrait la création d'une section « pin maritime » de l'interprofession forêt – bois nationale, qui aurait vocation à être le pilote

principal des actions collectives de la filière en Aquitaine. Les deux principales conditions à remplir pour y parvenir sont l'existence en Aquitaine d'un véritable état d'esprit interprofessionnel, et un accord sur la part de cvo acquittée par les aquitains à FBF pouvant être utilisée par cette section « pin maritime ». L'adoption pour le fonctionnement de cette section d'une logique de projets, dont le § 542 ci-dessus montre qu'ils sont potentiellement nombreux, devrait enclencher rapidement une dynamique positive.

R5. La mission recommande aux différents acteurs de la filière bois, tant d'Aquitaine que du niveau national, de tout faire pour aboutir à la création d'une section « pin maritime » au sein de l'interprofession nationale France Bois Forêt.

6.2.1.4. Autres acteurs

A l'évidence, les structures collaboratives existantes : GIS Pin maritime du futur, GIP ATGERI , pôle XYLOFUTUR doivent être maintenues et confortées.

Il en va de même pour les organismes de recherche et développement implantés en Aquitaine : INRA (sylviculture, entomologie ...), IGN-IFN (ressource), FCBA (sylviculture).

6.2.2. Élaborer une vision partagée de l'avenir à long terme du massif de pin maritime

Après MARTIN et KLAUS le massif de pin maritime se trouve de fait très rajeuni. Tous les arguments convergent en faveur du choix définitif (voulu et non subi) d'un âge moyen des pins maritimes en Aquitaine réduit d'au moins dix ans (peut être quinze) par rapport aux pratiques antérieures à 1999. Dans la mesure du possible, un ré-équilibrage des classes d'âge devra également être recherché. Si elle est adoptée, cette évolution entraînera de très nombreuses conséquences sur la filière elle-même : volumes accrus de coupes et travaux, qualité et répartition des produits dans les classes de diamètre, impacts sur les industries de transformation. Elle aura aussi des conséquences sur le risque incendie, sur les paysages, sur la chasse. De très nombreux choix devront être réalisés, qui nécessiteront des arbitrages entre des demandes contradictoires.

Avis de la mission : Il paraît souhaitable que les évolutions du massif de pin maritime soient maîtrisées et anticipées plutôt que subies au fil de l'eau. Une réflexion collective sur ce sujet, devrait être lancée dès que possible **dans le cadre de la mise en place du PRFB** de la nouvelle grande région. Les orientations actuelles des pays étrangers où des pins sont cultivés intensivement (sud-est des USA, Nouvelle-Zélande) pourront utilement être analysées.

R6. Tous les acteurs de la filière, associés aux organismes de recherche et de développement (INRA et FCBA), auraient intérêt à lancer une démarche de réflexion commune et approfondie visant à définir une stratégie collective pour l'«aménagement» global du massif de pin maritime à échéance de 30 ans. L'État, notamment par la DRAAF, devrait susciter et soutenir cette démarche.

6.2.3. Faire évoluer la sylviculture

Il ressort des analyses ci-dessus qu'il convient de recommander A LA FOIS aux sylviculteurs de mobiliser le plus possible de leurs bois de plus de 50 ans, de réduire l'âge d'exploitabilité de leurs peuplements d'âge compris entre 20 et 40 ans, et d'entamer dès que possible les éclaircies dans les jeunes peuplements, tout particulièrement ceux qui ont été créés avec des variétés améliorées.

Ceci suppose un effort très important à cinq niveaux :

- inscription dans le cadre du futur Programme régional de la forêt et du bois d'un objectif stratégique de récolte des vieux bois et de réduction des révolutions, appuyé sur un argumentaire détaillé, notamment en ce qui concerne la prévention des risques;
- refonte du chapitre « pin maritime » du Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) pour décliner cet objectif en scénarios sylvicoles recommandés ;
- diffusion du message par les organismes de développement auprès des gestionnaires et des propriétaires sous forme de documents, de séances de sensibilisation ou formation etc ; l'élaboration et la diffusion d'un argumentaire spécifique en direction du grand public devront aussi être prévues;
- inscription dans tous les nouveaux documents de gestion, en particulier les PSG en forêt privée et les aménagements en forêts des collectivités ;
- vérification de la mise en application effective des documents de gestion, PSG en priorité.

R7. L'État et les professionnels sont invités à inscrire clairement dans le futur PRFB les objectifs :

- 1) de résorber les vieux bois,
- 2) de généraliser sur le massif de pin maritime une sylviculture à révolution courte (35 ans).

Ces objectifs devront être repris dans le SRGS d'Aquitaine et les documents de gestion durable des forêts. Les contrôles par les services départementaux de l'État (DDT, DDTM) de l'application effective de ces documents, notamment les PSG, devront être au moins maintenus, le cas échéant renforcés.

Le fait de tout miser sur une seule essence constitue un risque qu'il ne faut pas sous-estimer, surtout avec le probable développement du Nématode. Il importe donc de chercher à diversifier les essences, en ayant recours à celles qui ont déjà été testées avec succès. Le *pin taeda*, notamment, est peu sensible au vent et pousse plus vite que le pin maritime sur les meilleures stations : son potentiel d'extension est estimé à 10-15 % du massif, contre moins de 1 % actuellement. Cette diversification des essences aura tout lieu d'être recherchée au niveau de la propriété, dans le cadre d'une saine gestion des risques.

6.2.4. Accompagner les entreprises et leurs salariés pour prévenir et traiter d'éventuelles défaillances

Des difficultés financières, voire des défaillances, sont possibles pendant encore plusieurs années.

Le dispositif d'accompagnement des entreprises associant l'État, le Conseil régional, la Banque de France et les banques régionales apparaît complet et opérationnel. Il mérite d'être maintenu en état de veille, afin de prévenir, ou éventuellement de traiter, d'éventuels accidents.

En ce qui concerne le Conseil régional, les règles actuelles d'attribution de l'aide à la restructuration financière (ARF) rendent les entreprises bénéficiaires non éligibles aux aides régionales au développement. Un assouplissement de ces règles permettrait à davantage d'entreprises de recourir aux ARF. Cet assouplissement est envisagé par les services de la nouvelle région courant 2016.

Un plan d'accompagnement (formation, reclassement) des salariés des secteurs fragiles, notamment ceux des scieries, paraîtrait nécessaire, qui pourrait s'insérer dans une politique plus globale de qualification de la main d'œuvre de l'ensemble de la filière.

R8. Les pouvoirs publics (Préfecture de région, DRAAF, DIRECCTE, Banque de France) et les professionnels (FIBA notamment) doivent maintenir les dispositifs de surveillance de la santé des entreprises et les instruments financiers d'aide. Une action coordonnée serait appropriée en matière de qualification et d'appui à la mobilité professionnelle des salariés de la filière pour faire face aux restructurations qui s'imposeraient.

R9. La mission recommande à la nouvelle Région Aquitaine Limousin Poitou -Charentes d'assouplir rapidement les règles qu'elle impose aux entreprises pour accéder à son aide à la restructuration financière en termes d'éligibilité aux aides au développement.

6.2.5. Rationaliser l'exploitation et la mise en marché du bois et des produits en bois

La réalisation d'une seule mesure du bois d'industrie (la pesée en usine) procurerait aux exploitants d'importants gains de productivité dont l'ensemble de la filière bénéficierait. Alliance est particulièrement en faveur de cette évolution.

En ce qui concerne le bois d'œuvre, la possibilité d'approvisionner les scieries en billons de 4m ou plus, en profitant notamment de la meilleure rectitude des pins produits dans les plantations récentes (VF2 mais surtout VF3 et hybrides corse x landais), afin de leur permettre de produire des sciages de plus grande longueur, mériterait d'être examinée. Le développement des approvisionnements en grande longueur est un besoin souligné par la FIBA dans son document de septembre 2015.

L'extension et la généralisation d'un système d'information géographique forêt-bois accessible à tous les opérateurs et aux pouvoirs publics générerait d'importants gains de productivité pour tous les maillons de la filière. «Forêtdata» peut constituer l'amorce d'un tel projet.

R10. Plusieurs techniques et technologies (réception des bois, billonnage à 4m, généralisation d'outils SIG), porteuses potentielles de gains de productivité importants pour toute la filière, devraient faire l'objet d'expérimentations en vraie grandeur dans un cadre interprofessionnel .

6.2.6. Investir en prévision de l'augmentation des récoltes attendue à partir de 2025

Les entreprises doivent se préparer à valoriser les bois supplémentaires qui vont arriver sur le marché à partir de 2025.

Les scieries doivent notamment être encouragées à investir dans de nouveaux équipements pour :

- sécher les bois, pour les marchés de la construction mais aussi en prévision de l'arrivée du Nématode ; l'annexe 5 montre qu'il faudrait investir de 11 à 18 M€ pour que tous les bois sciés dans le massif soient séchés ;
- valoriser les sciages : rabotage, aboutage ;
- traiter des volumes importants de bois de petit diamètre : canters à petits bois.

Remarque de la mission : le secteur de la scierie emploie un tiers des salariés de la filière bois régionale, et comporte de nombreuses entreprises en situation précaire. Ce secteur est de plus confronté à quatre impératifs forts:

- (1) trouver de nouveaux débouchés pour les produits sciés;**
- (2) valoriser les gros bois qu'il serait souhaitable de récolter entre 2016 et 2025;**
- (3) investir en séchoirs pour améliorer la finition des produits et pour faire face aux futures contraintes probables liées au Nématode ;**
- (4) se préparer à une ressource comportant à partir de 2025-2030 une forte majorité de bois de diamètres petits et moyens.**

Au-delà du maintien d'une attention soutenue de la part des pouvoirs publics, ce secteur mériterait certainement un véritable plan d'action spécifique.

De leur côté, les usines de panneaux doivent s'équiper pour s'approvisionner davantage en bois secs (DIB).

L'ampleur de ces investissements nécessaires justifie pleinement la poursuite du soutien financier de l'État et du Conseil régional à la filière (cf § 5.1 ci-dessus). L'intérêt d'un fonds d'investissement apparaît également clairement. La mission n'est cependant pas convaincue de la nécessité de créer un fonds spécifique pour la filière forêt bois d'Aquitaine.

CONCLUSION

La raréfaction de la ressource en bois après MARTIN (1999) et KLAUS (2009) a fortement fait monter les prix du bois de pin maritime. De nombreuses entreprises en souffrent, notamment celles qui étaient déjà auparavant dans une situation fragile (beaucoup de scieries). Cette tension sur la ressource de pin maritime devrait durer une dizaine d'années (2016-2025), le temps que les premiers reboisements réalisés après MARTIN arrivent à l'âge de la première éclaircie.

Néanmoins, l'analyse détaillée des ressources de bois mobilisables, feuillus et résineux, dans le massif landais et en périphérie, montre qu'il serait possible de réduire fortement le déficit en bois, ou même de le supprimer en quelques années. Cette réduction suppose une volonté collective de faire évoluer le massif de pin maritime vers un rajeunissement significatif. Des collaborations étroites entre acteurs sont par ailleurs nécessaires pour mettre en œuvre de manière coordonnée une batterie d'actions de natures diverses. La contribution résolue des services de l'État, de ses établissements publics (ONF, CRPF notamment), de la coopérative Alliance et de tous les acteurs de la filière sera une condition du succès.

Il est réconfortant de voir de nombreux industriels se projeter au-delà de 2025 et croire suffisamment à l'avenir du massif de pin maritime d'Aquitaine pour y investir fortement aujourd'hui. Ces investissements sont à encourager. Néanmoins, les différents acteurs de la filière forêt bois régionale sont loin de disposer d'une vision commune de leur avenir si bien que leurs initiatives, restant séparées, ne sont pas pleinement efficaces. Les pouvoirs publics avec les professionnels doivent assumer clairement l'objectif de révolutions courtes pour le pin maritime. Ils doivent achever sans tarder la réflexion sur le cap à prendre en ce qui concerne l'avenir du massif de pin maritime, puis commencer à préparer les mesures d'accompagnement qu'impliqueront les orientations prises.

Pour jouer son rôle, l'État dispose de moyens importants et devra saisir pleinement l'occasion que va fournir l'élaboration du nouveau *Programme régional de la forêt et du bois* prévu par la loi. De leur côté, les professionnels ont actuellement la possibilité de saisir une opportunité historique en créant leur section «pin maritime» à l'intérieur de l'interprofession France Bois Forêt.

En définitive, la réponse aux difficultés conjoncturelles de l'après tempêtes et la préparation du moyen terme relèvent pour une bonne part des mêmes démarches. La filière forêt bois d'Aquitaine dispose d'atouts de grande qualité. Unie, elle peut rapidement s'engager vers une nouvelle phase de son développement.

Signatures des auteurs

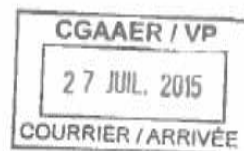
Christian DEMOLIS

Bernard ROMAN-AMAT

Georges-Pierre MALPEL

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE DIRECTEUR DU CABINET

Paris, le 20 JUL. 2015

N/Réf : CI 0729411

Monsieur Bertrand HERVIEU
Vice-Président du Conseil Général
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et des Espaces Ruraux (CGAAER)
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS cedex 15

Objet : mission d'expertise des difficultés de la filière forêt – bois d'Aquitaine.

La filière forêt-bois en Aquitaine représente 38.000 emplois (étude INSEE, 2013) et un chiffre d'affaires d'environ 3 milliards d'euros.

Or depuis un an, les industries du bois du massif des landes de Gascogne sont confrontées à une hausse du prix du pin maritime d'environ 30 %. Les niveaux de prix sont actuellement supérieurs d'environ 15 % par rapport à ceux de 2008. Cette situation s'explique notamment par une tension sur la ressource suite aux tempêtes de 1999 et 2009 et une anticipation sur les difficultés d'approvisionnement à venir avec la fin du déstockage des bois chablis. D'après l'étude réalisée par l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) pour le compte de l'État et des collectivités locales relative à l'équilibre offre/demande de bois à l'horizon 2025, le déficit est estimé entre 1 et 1,5 million m³/an à compter de 2016.

Concomitamment à cette hausse du prix d'achat, la demande et les prix de vente en bois à palette et bois pour la construction ont légèrement diminué. Les industriels, n'ayant pas pu répercuter cette hausse de la matière première sur les produits finis, se retrouvent en situation économique particulièrement difficile. Au vu des bilans 2013 disponibles, on estime que, dans ces conditions, 75 % des scieries devraient présenter un excédent brut d'exploitation négatif pour l'année 2015. Concernant les unités de panneaux, le Commissaire au Redressement Productif constate de très fortes tensions sur la trésorerie de la quasi-totalité des acteurs.

.../...

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP – Tél : 01 49 55 49 55

La Fédération des Industries du Bois d'Aquitaine (FIBA) a fait part aux services de l'État de ces importantes difficultés pour les industries du bois du fait de la hausse des prix de la matière première. Dans ce contexte, la FIBA demande la mise en œuvre de mesures exceptionnelles portant sur:

- les outils de financement court terme et inter-entreprises ;
- les outils de financement des investissements notamment de diversification ;
- l'accompagnement des opérateurs pour faciliter et sécuriser les approvisionnements.

Les services de l'État en région ont engagé plusieurs actions de soutien à la filière. Ainsi, plusieurs réunions ont eu lieu courant du premier trimestre 2015 en collaboration avec la Banque de France avec les assureurs-crédit, les établissements bancaires régionaux, les collectivités territoriales et la BPI pour mettre en place des modalités de prise en charge partagée du risque particulier lié à la filière forêt-bois entre le milieu bancaire et les pouvoirs publics.

Il a été proposé à la FIBA l'intervention du médiateur inter-entreprises pour encourager le développement de la contractualisation et contribuer ainsi à sécuriser l'approvisionnement des industries de bois d'œuvre de première transformation. Pour limiter la tension sur la ressource à moyen terme, des actions de mobilisation de bois supplémentaires et de limitation des risques de conflit d'usages liés au développement du bois énergie doivent également être poursuivies et renforcées mais, pour certaines d'entre elles, elles font débat au sein de la filière comme par exemple le raccourcissement des rotations sur le massif de pin maritime.

Cette hausse rapide des prix du pin maritime risque de mettre en péril à très court terme et en premier lieu l'industrie du bois d'œuvre fortement pourvoyeuse d'emplois en milieu rural mais également de déstabiliser la filière toute entière du massif du pin maritime alors même que l'État a mis en œuvre des moyens financiers considérables (plus de 600 M€ d'aides publiques pour la seule tempête de 2009) pour reconstituer le potentiel de production de ce massif réduit quasiment de moitié par les conséquences de deux tempêtes successives.

Dans ce contexte, je souhaiterais qu'un travail d'expertise et de médiation puisse être réalisé dans le cadre d'une mission CGAAER.

La mission réalisera :

- Une analyse de la situation et des perspectives économiques des industries du bois du massif des Landes de Gascogne ;
- Une analyse des propositions de la FIBA et de leur impact potentiel sur la compétitivité des industriels du massif ;

- Des propositions d'actions à court et moyen termes destinées à sortir cette filière de la crise conjoncturelle qu'elle subit actuellement et à lui redonner des perspectives d'avenir ;

- Un travail de médiation tant entre les acteurs de l'amont et de l'aval de la filière dont les intérêts à court terme sont divergents mais également au sein même de la FIBA qui connaît de fortes tensions entre les différents secteurs industriels.

Vous voudrez bien me communiquer les noms des membres du CGAAER que vous aurez désignés pour mener à bien cette mission.

Compte-tenu de l'urgence économique, l'ensemble des travaux devra être achevé pour novembre 2015.


Philippe MAILLET

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

(par ordre chronologique)

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
ROGER Olivier	DRAAF Aquitaine	Responsable SRFB	10 septembre (visio), 23 octobre,
CHANET Guillaume	DRAAF Aquitaine		10 septembre (visio), 23 octobre,
BRUN – RAJEUL Sabine	DRAAF Aquitaine		10 septembre (visio), 23 octobre,
METIVIER Thomas	DIRECCTE Aquitaine	Commissaire redressement productif	au 10 septembre (visio)
De CERVAL	Coopérative ALLIANCE	Président	26 novembre
VIEBAN Stéphane	Coopérative ALLIANCE	Directeur général	17 septembre, 26 novembre
LATOURE Stéphane	FIBA	Directeur	17 septembre
LESBATS Paul	FIBA	Président	17 septembre
BAILLY Alain	FCBA, Pôle biotechnologie - sylviculture à Pierroton	Directeur	22 octobre
LABADIE Philippe	Scierie LABADIE		22 octobre
THEBAULT Henri	SAS THEBAULT PLY- LAND	Président	22 octobre
MOREAU Serge	SIF	Directeur d'usine	22 octobre
PACHA Christian	Union des industries de transformation du bois	Directeur	22 octobre
GUIRAUD François	Groupe TEMBEC	Directeur ressources forestières (Tartas)	22 octobre
SANGUINA Thierry	FINSA FRANCE SAS	Directeur d'usine	22 octobre
DUPERIER Jean- Claude	SERIPANNEAUX	Directeur administratif et financier	22 octobre
BERGEY Jean-Louis	ADEME Aquitaine	Directeur régional	23 octobre
BACH Jean-Claude	Banque de France , Bordeaux	Directeur régional	23 octobre
PORTEJOIE Yannick	Banque de France Bordeaux	Analyste financier	23 octobre
LABORIE Jean-Marc	Banque de France Bordeaux	Service entreprises et banques	23 octobre

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
BOULAY Jean-Michel	SMURFIT KAPPA	Directeur du comptoir du pin	24 novembre
ROY VIERGE	PGS BEYNEL , Salles	Contrôleur de gestion Responsable recherche	25 novembre
PINAUDEAU Christian	Syndicat des sylviculteurs du Sud-ouest	Secrétaire général	25 novembre
De LARY Roland	CRPF Aquitaine	Directeur	25 novembre
LAFON Bruno	SSSO et CRPF	Président	25 novembre
BONNET François	ONF directeur de l'agence Landes Nord Aquitaine		Par téléphone le 9 décembre
DROUET	DDTM des Landes	Service forestier	Par téléphone le 28 janvier 2016
COURTADE Philippe LAZARINI Bernard	Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou Charentes	Service économie (entreprises)	Par téléphone, le 18 février 2016

Annexe 3 : Liste des principaux sigles utilisés

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ARDFCI	Association Régionale de Défense des Forêts contre l'Incendie
CIPM	Comité interprofessionnel du pin maritime
CLI	Comité de Liaison Interprofessionnel
CODEFA	Comité de Développement Forêt - Bois Aquitaine
CODIFAB	Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois
CPFA	Centre de Productivité Forestière d'Aquitaine
CRE	Commission de Régulation de l'Energie
CRPF	Centre régional de la Propriété Forestière
CVO	Contribution Volontaire Obligatoire (cotisation à une interprofession reconnue)
DDT, DDTM	Direction Départementale des Territoires, Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EAB	Enquête annuelle de branche
FBF	France Bois Forêt (Interprofession nationale)
FCBA	Forêt Cellulose Bois-construction et Ameublement (Institut technologique)
FIBA	Fédération des industries du bois d'Aquitaine
IGN	Institut National de l'Information Géographique et Forestière
INRA	Institut National de la recherche Agronomique
ONF	Office National des Forêts
PEFC	Program for the enforcement of forest certification
SF CDC	Société forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations
UIRPM	Union des Industries Régionales du Pin Maritime
URCOFOR	Union Régionale de Communes Forestière

Annexe 4 : Liste des textes de référence

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. JORF n°182 du 8 août 2015, page 13705 texte n°1.

Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014, d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. JORF n° 238, du 14 octobre 2014, page 16601, texte 1.

Décret n° 2015-778 du 29 juin 2015 relatif aux commissions régionales de la forêt et du bois. JORF n°149 du 30 juin 2015 page 11042 texte n°72.

Annexe 5 : Besoins potentiels d'investissement des scieries aquitaines en matière de séchage des bois (dans le cadre de la lutte contre le nématode du pin)

1. Introduction : normes NIMP 15

Les *Normes internationales pour les mesures phytosanitaires 15 (NIMP 15) (ou International Standards For Phytosanitary Measures No. 15 (ISPM 15) en anglais)* imposent des mesures phytosanitaires internationales élaborées par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Elles abordent directement la nécessité de traiter les matériaux en bois d'une épaisseur supérieure à 6 mm, utilisés pour expédier des produits entre les pays. Leur objectif principal est d'empêcher le transport international et la propagation des maladies et des insectes qui pourraient affecter de façon négative les plantes ou les écosystèmes (y compris le nématode du pin, donc). Ces normes NIMP 15 affectent tous les matériels d'emballage en bois (palette de manutention, caisses, dunnages, etc) en exigeant qu'ils soient écorcés (DB pour *debarked*) et puis traités thermiquement (HT pour *heat treated*) ou par fumigation au bromure de méthyle (MB pour *methyl bromide*) et estampillés ou marqués, avec une marque de conformité¹.

2. Quelques chiffres, estimés par la FIBA, sur le nématode et le sciage du pin maritime en Aquitaine :

-La capacité totale de sciage pin maritime installée sur le Massif Landais est estimée à 1.4 million de m³ par an ; la production conjoncturelle ces deux dernières années est de 1.2 million de m³ seulement.

-La capacité de séchage actuellement installée tous secteurs de sciage confondus (emballage/rabotage/construction) est de l'ordre de 40 à 55 % de la production totale, ce dernier chiffre sera affiné d'ici fin 2015 par des enquêtes plus précises.

-Pour traiter l'ensemble de la production, il faut donc atteindre un objectif de 550 000 à 850 000 m³ traités (séchés) supplémentaires suivant la conjoncture.

-L'investissement à réaliser pour traiter en NIMP15 ces volumes supplémentaires est de l'ordre de 20 euros par m³ soit un investissement de 11 à 18 millions d'euros (Pour un séchoir moyen de capacité 50 m³ avec 310 jours de fonctionnement/an et 1 cycle NIMP15 par jour dans le cadre du fonctionnement d'une PME/TPE) ; il est très variable à la hausse ou à la baisse en fonction du taux d'utilisation des séchoirs (Nombres de jour, 1/8 ou en continu, traitement seul ou séchage complet)

-Le coût moyen de traitement est de 25 euros ramené au m³ scié (fourchette de 20 à 30 euros) soit 24 à 36 millions d'euros par an pour l'ensemble du massif.

Ces éléments sont à prendre à l'échelle du massif en tenant compte de la diversité des capacités des entreprises.

Annexe 6 : Flux de matière dans la filière bois d'Aquitaine en 2013

(source : G Chanet, DRAAF Aquitaine)

Annexe 7 : Possibilités d'importation de bois des régions limitrophes de l'Aquitaine

1 Midi Pyrénées (source : DRAAF Toulouse)

Les forêts de la région Midi – Pyrénées ont un accroissement biologique de 5,8 millions de m³ par an (1 500 000 m³ de résineux); la récolte totale de bois à 1 550 000 m³. La région semble donc disposer d'importantes réserves mobilisables.

Les forestiers de Midi Pyrénées gardent un mauvais souvenir de la venue des aquitains sur leurs marchés après les tempêtes MARTIN et KLAUS.

La filière régionale des petits bois pour la papeterie est très fortement structurée autour de l'usine de Saint Gaudens (holding «Fibre excellence» SAS), qui consomme 1 100 000 tonnes de bois par an. La compétition entre exploitants, notamment les coopératives, est vive.

La ressource régionale des petits bois résineux faciles d'accès est déjà fortement valorisée. Les douglas du Tarn sont utilisés et alimentent les scieries locales dont celle de Brassac industrie. Au sud du Massif central et sur le piémont pyrénéen, il existe une ressource liée aux éclaircies réalisées dans les reboisements issus du FFN, mais les peuplements à exploiter sont dispersés et souvent sur pente et mal desservis. Alliance est présente sur le territoire de la région et bien informée des ressources disponibles.

En matière de valorisation du bois énergie, il n'y a pas actuellement de gros projet dans la région.

Conclusion pour Midi-Pyrénées:

- pas de ressource importante de petits bois résineux facile à exploiter; petite ressource d'exploitation difficile, et donc mobilisable à un coût élevé ;
- possibilité de trouver des quantités importantes de bois énergie feuillu car la ressource est actuellement supérieure à la demande régionale ; la mobilisation de ces bois supposerait des investissements en desserte et logistique ;
- Alliance, très présente en Midi – Pyrénées, est capable d'organiser des flux de bois, résineux ou feuillus, vers l'Aquitaine s'ils sont économiquement pertinents.

2 Limousin (source : DRAAF Limoges)

La production biologique des forêts du Limousin est de 3 900 000 m³ par an, dont 3 400 000 m³ récoltables. La totalité de cette ressource n'est pas exploitée, et il existe une ressource disponible, sous forme de bois d'industrie et bois énergie résineux estimée à 320 000 m³ par an. Il s'agit principalement de douglas en retard de première éclaircie et de résineux blancs (épicéas). Cette ressource est très dispersée dans l'espace (nombreuses petites parcelles) et donc coûteuse à mobiliser (récolte, transport). La mobilisation de cette ressource nécessitera de disposer d'opérateurs bien implantés sur le terrain en limousin. C'est le cas d' Alliance, présente avec six secteurs répartis sur les trois départements limousins.

En revanche, en raison de la forte consommation de la papeterie de Saillat et de l'usine de panneaux d'Ussel, le Limousin exploite la totalité de sa ressource en bois d'industrie et bois énergie de feuillus.

Conclusion pour Limousin :

- une ressource potentielle de 300 000 m³ / an de petits bois résineux (douglas et espèces diverses) pourrait être mobilisée, à un coût assez élevé ;
- Alliance, très présente en Limousin, est capable d'organiser des flux de bois résineux vers l'Aquitaine s'ils sont économiquement pertinents.

Annexe 8 : Bibliographie

ANSES, 2015. *Avis suite à la saisine « 2014-SA-0103 » concernant « la stratégie de lutte imposée par la décision d'exécution 2012/535/UE du 26 septembre 2012 relative à la mise en place de mesures d'urgence destinées à prévenir la propagation dans l'Union Européenne de Bursaphelenchus xylophilus »*. Rapport d'expertise collective. 63p.

CESAR, Nicolas, 2015. *Des satellites et des drones surveillent la santé de la forêt aquitaine*. La Croix, 3 décembre 2015.

CGAAER, 2015. *L'interprofession France bois forêt : situation et perspectives après dix ans d'existence*. Rapport N° 14116. Auteurs : G.P. Malpel et B. Roman -Amat. 55P.

BENEZIT J.J., AUBAS J.M., DORISON A., GEOFFROY Y., MENAGER T., 2015. *Audit de la mise en oeuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques en région Aquitaine*. Rapport conjoint CGEDD, CGEIET, CGAAER (N°15014-01). 122p.

Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou Charentes, 2016 : site web ; <http://les-aides.laregion-alpc.fr/>

CRPF Aquitaine, 2005. *Schéma régional de gestion sylvicole*. 68p.

DIRECCTE Aquitaine & DRAAF Aquitaine, 2014. *Situation de la filière bois du massif des Landes de Gascogne et perspectives*. Etude confidentielle à l'attention de M. le préfet de région. Septembre 2014, 21p.

DRAAF Aquitaine, 2012. *Enquête CEFIL sur les propriétaires forestiers privés du massif des Landes de Gascogne*. Agreste Aquitaine, N°52, juin 2012.

DRAAF Aquitaine. *La forêt privée d'Aquitaine, entre patrimoine familial et outil de production*. Agreste Aquitaine, N°80, février 2014.

DRAAF Aquitaine, 2015. *Enquête de branche « Exploitation forestière et scierie, rabotage, ponçage et imprégnation du bois »*. N°93, octobre 2015.

ECOFOR, 2010. *Etude prospective après le passage de la tempête KLAUS sur l'adaptation offre/demande en bois en Aquitaine*. Rapport du groupe filière-pérennité de la ressource ; version définitive du 15 avril 2010, 32p.

FCBA, IGN, INRA, CRPF d'Aquitaine, 2013. *Disponibilité en bois en Aquitaine de 2012 à 2025*. Rapport final, juillet 2013, 56p.

FIBA, 2013. *Document cadre Plan de relance post KLAUS FIBA 2014-2019*. Document interne, 11p.

FORET DE GASCOGNE, N°623, novembre 2015. N°624, janvier 2016.

GEORGIA TIMBER PRICES (Blog), 2014 : <http://www.timberupdate.com/georgia-timber-prices->

2013-q1/

INSEE 2014. *Bilan économique 2013 de l' Aquitaine*. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=21227

Le Bois international, 2013. *Aquitaine : ABOVE sort de terre*. Samedi 19 octobre 2013, pp16-17.

Le Bois international, 2015 . *Darbo : 11 millions d'euros pour moderniser l'outil de production*. Samedi 5 décembre 2015, p6

Préfecture de la région Aquitaine , 2015 : *Guide des aides et dispositifs de soutien aux entreprises aquitaines*.88p. Aussi en ligne sur www.aquitaine.pref.gouv.fr et www.aquitaine.direccte.gouv.fr

